



RAPPORT ANNUEL

2019



Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination
des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Obligation

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DU SYVEDAC PRÉSENTE :

- > Les éléments d'information communiqués par le Délégué de Service Public pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de Colombelles (la Sirac) ;
- > Le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il a été établi afin de répondre aux obligations d'informations des délégués et groupements membres du Syndicat selon les dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Conformément aux articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les éléments présentés font l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Ils sont présentés au Comité syndical pour information et transmis aux groupements membres du Syndicat pour communication.

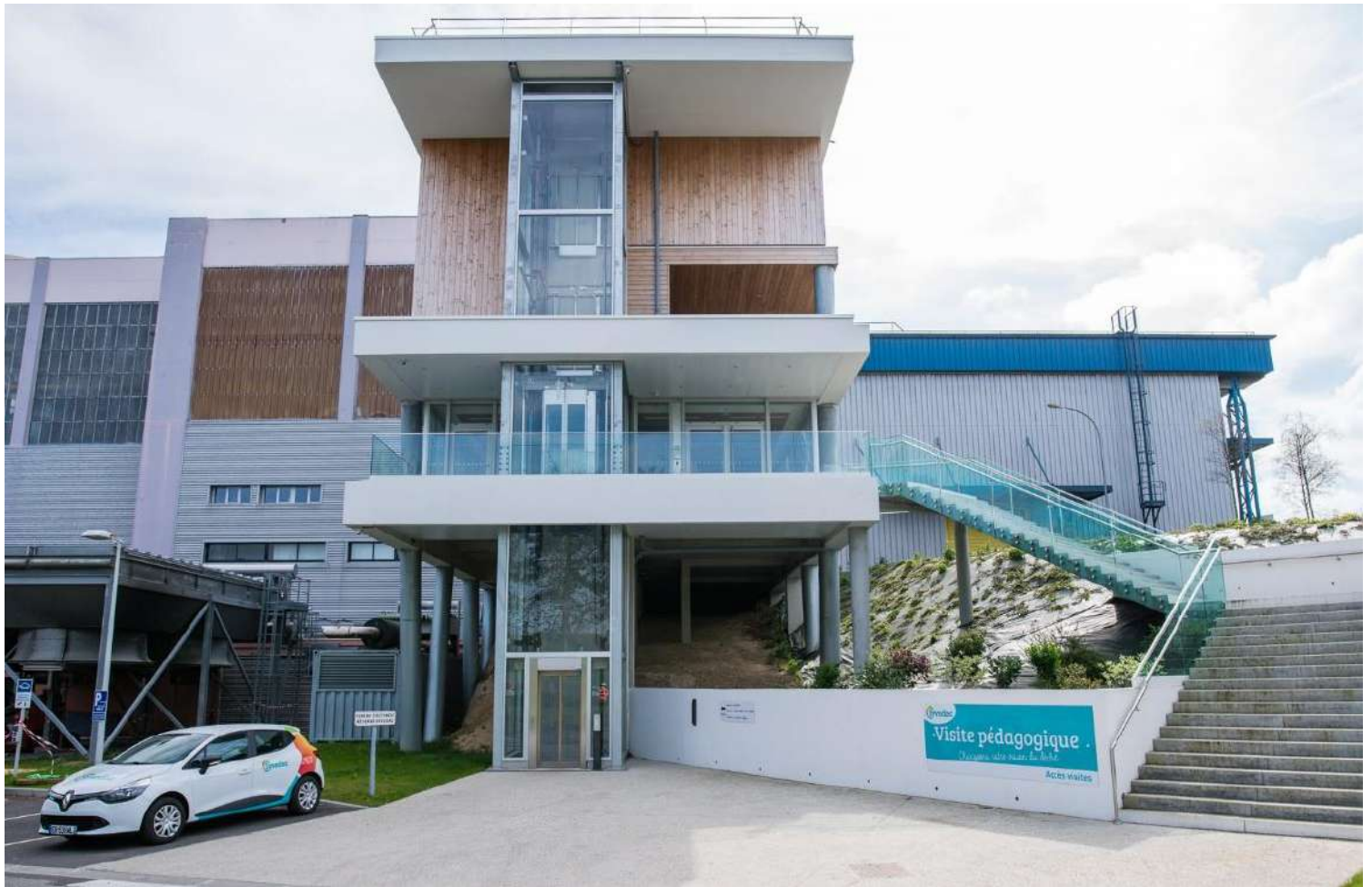
Ces communications ne nécessitent pas de délibérer.

Sommaire

1 PRESENTATION DU SYVEDAC	P 5
1. Territoire	
2. Organisation administrative	
3. Compétences exercées	
4. Objectifs du SYVEDAC	
2 ACTUALITÉS	P 10
1. Evènements marquants	
2. Chiffres-clés	
3 PREVENTION DES DECHETS ET COMMUNICATION	P 13
1. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et Contrat Objectif Déchets et Economie Circulaire	
2. Actions de prévention	
3. Communication et sensibilisation	
4 EVOLUTION DES TONNAGES TRAITES	P 21
5 VALORISATION MATIERE DES DECHETS	P 23
1. Contrats CITEO	
2. Marchés de prestations de service pour la valorisation matière des déchets ménagers et assimilés	
3. Tri des collectes sélectives	
4. Valorisation matière des emballages	
5. Valorisation des Déchets Verts	
6. Traitement et Valorisation des encombrants	
6 VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIRAC	P 30
1. Relations contractuelles Sirac/Syvedac	
2. Activités de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets	
3. Eléments financiers de la Délégation de Service Public	
7 ELEMENTS FINANCIERS DU SYVEDAC	P 43
1. Contribution des groupements membres	
2. Exercice 2019 – Compte administratif	
8 SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SYVEDAC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	P 48
1. Indicateurs techniques	
2. Principales prestations de service rémunérées à des entreprises sous contrat	
3. Indicateurs financiers	

ANNEXES

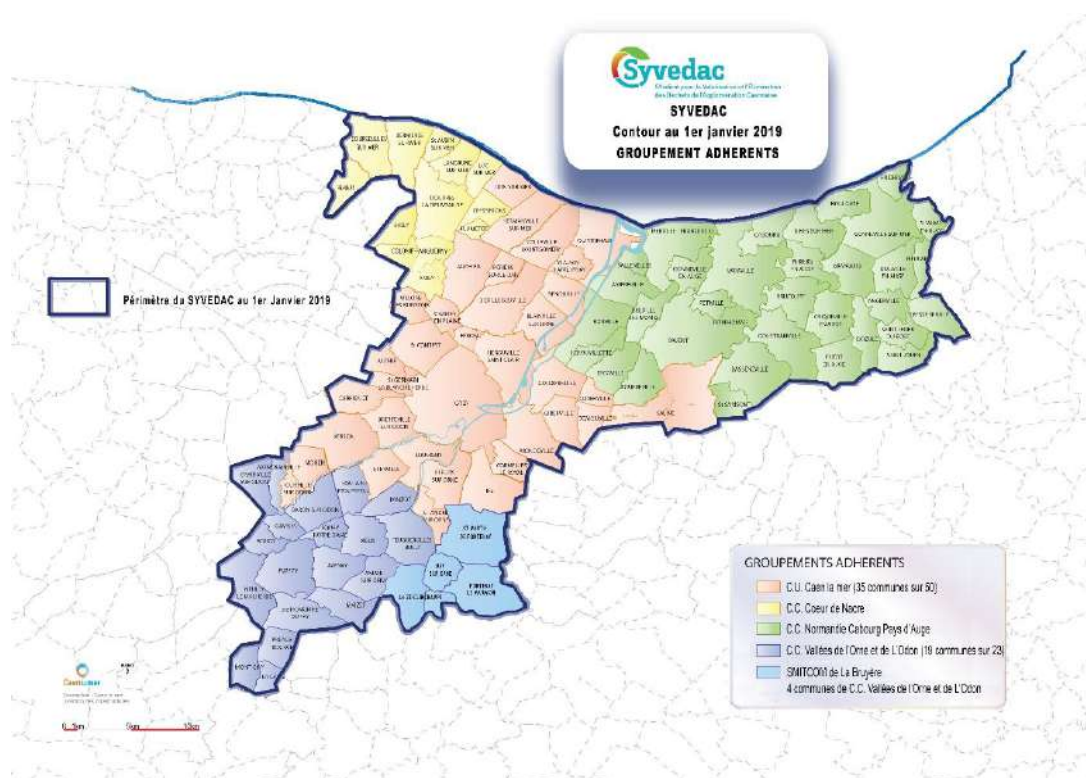
P 60



1

PRÉSENTATION DU SYVEDAC

1/ TERRITOIRE



En 2019, le Syvedac est constitué de 5 groupements, représentant au total 103 communes et 328 624 habitants (contre 314 754 habitants en 2018, soit + 4,4%).

GROUPEMENTS	Nombre de communes au SYVEDAC	POPULATION TOTALE
Communauté urbaine CAEN LA MER *	35	248 198
Communauté de communes CŒUR DE NACRE	12	24 442
Communauté de communes NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE *	33	30 607
Communauté de communes VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON *	19	16 849
SMICTOM DE LA BRUYERE *	4	8 528
TOTAL	103	328 624

* 4 des groupements n'adhèrent au SYVEDAC que pour partie de leur territoire.

Annexe n°1

Population 2019 du SYVEDAC par commune et groupement adhérent

2/ ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le 8 février 2017, les délégués du Comité syndical ont élu à l'unanimité Olivier PAZ à la présidence du SYVEDAC.

Le SYVEDAC est administré par un **Comité syndical** composé de 68 membres titulaires (et autant de suppléants) désignés par les groupements adhérents. A la suite de l'évolution du territoire au 1er janvier 2019, de nouveaux élus ont été installés le 26 mars 2019.

Le Comité Syndical :

- Il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.
- Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.
- Il élit les membres du Bureau et les membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre. Lors de chaque réunion, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Annexe n°2

Les 68 délégués titulaires du SYVEDAC

Annexe n°3

Les ordres du jour des Comités syndicaux en 2019 et les décisions prises par le Président en vertu de la délégation du Comité Syndical

Le Bureau :

Il est composé du Président, des vice-présidents et des 4 autres représentants, soit 11 membres au total.

	NOMBRE DE MEMBRES
Communauté urbaine Caen la mer	5
Communauté de communes Cœur de Nacre	2
Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge	2
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	1
SMICTOM de la Bruyère	1
TOTAL	11

Le Bureau se réunit, sans condition de quorum, au moins une fois par trimestre, pour examiner les projets de délibérations qui sont proposés au Comité syndical. Il n'a pas voix délibérative.

3 / COMPETENCES EXERCEES

Le Syvedac exerce une mission de service public : le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés issus des collectes organisés par les collectivités ou groupements membres, soit plus de 120 000 tonnes de déchets par an.

A ce titre, il exerce les compétences suivantes :

- Traitement et valorisation matière, organique et énergétique des déchets ménagers et assimilés ;
- Enfouissement des déchets ultimes ;
- Opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

« Le SYVEDAC n'est pas une entreprise privée. C'est un établissement public dont la forme juridique est appelée Syndicat mixte. Cela signifie qu'il a été créé spécialement et est financé par les collectivités pour remplir la mission de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés. En agissant ensemble, les collectivités limitent leurs coûts de traitement et peuvent construire et gérer des installations industrielles performantes. »

Le Syvedac utilise plusieurs modes de traitement pour valoriser les déchets réceptionnés :

- Tri, recyclage et compostage → Une seconde vie pour les déchets.
- Valorisation énergétique → Les déchets deviennent source d'énergie.
- Enfouissement → A réserver aux déchets ultimes.

Le SYVEDAC traite et valorise 4 types de déchets :

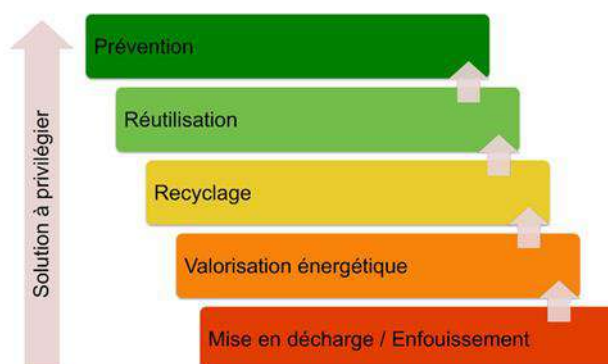
<p>Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) = Déchets mélangés non recyclables jetés par l'usager dans la poubelle et les déchets des artisans, commerçants, prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.</p>	<p>Les OMr sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (propriété du SYVEDAC) à COLOMBELLES.</p> <p>Elles sont incinérées pour produire de l'énergie (électricité prioritairement autoconsommée sur le site) et chauffer près de 10 000 équivalents logements à HEROUVILLE-SAINT-CLAIR, ainsi que le CHU CAEN NORMANDIE.</p>
<p>Collectes sélectives = → Emballages recyclables (emballages en carton, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques) et papiers → Papiers de bureau des établissements publics → Verre</p>	<p>Les emballages recyclables et les papiers collectés en mélange sont dirigés vers des centres de tri privés PAPREC à LE RHEU et VALORPOLE au MANS, via un marché avec GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT. Les emballages sont triés par type de matériaux puis expédiés vers des industriels du recyclage pour une valorisation matière.</p> <p>Les papiers de bureau des établissements publics sont déversés chez SUEZ à BLAINVILLE-SUR-ORNE avant d'être dirigés vers le recyclage.</p> <p>Le verre est directement récupéré sur les plateformes des collecteurs par OCCIDENTAL SEA GLAS (à SAINT VIGOR D'YMONVILLE – 76) qui assure son prétraitement avant la livraison chez les verriers. Il ne transite pas par les installations du SYVEDAC</p>

<p style="text-align: center;">Déchets verts</p> <p style="text-align: center;">=</p> <p>Tontes de gazon, feuilles, branchages issus de l'entretien des jardins et des espaces verts des particuliers</p>	<p>Les déchets verts sont acheminés sur les sites de compostage privés SOCOMPOST à CARPIQUET, VALNOR à BILLY et SMICTOM DE LA BRUYERE à ST MARTIN DE FONTENAY pour être ensuite transformés en compost.</p> <p>Le compost est utilisé par les agriculteurs, paysagistes, particuliers et collectivités.</p>
<p style="text-align: center;">Déchets encombrants</p> <p style="text-align: center;">=</p> <p>Meubles, literie, appareils sanitaires, rebuts ménagers de menuiserie ; rebuts de plomberie, portes, fenêtres, chaises, bancs, petit matériel et équipement de jardinage,...</p>	<p>Les déchets encombrants sont acheminés vers un centre de regroupement SUEZ à BLAINVILLE-SUR-ORNE (PLATE-FORME SIREC) pour être triés.</p> <p>Certains de ces déchets bénéficient d'une valorisation matière (cartons, bois, métaux).</p> <p>Les déchets ultimes sont dirigés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à CAUVICOURT (SUEZ).</p>

Pour précision, les déchèteries (collecte et traitement) sont de la compétence "collecte" des groupements adhérents. Ces déchets ne transitent pas par le SYVEDAC.

4 / OBJECTIFS DU SYVEDAC DANS LA GESTION DES DECHETS

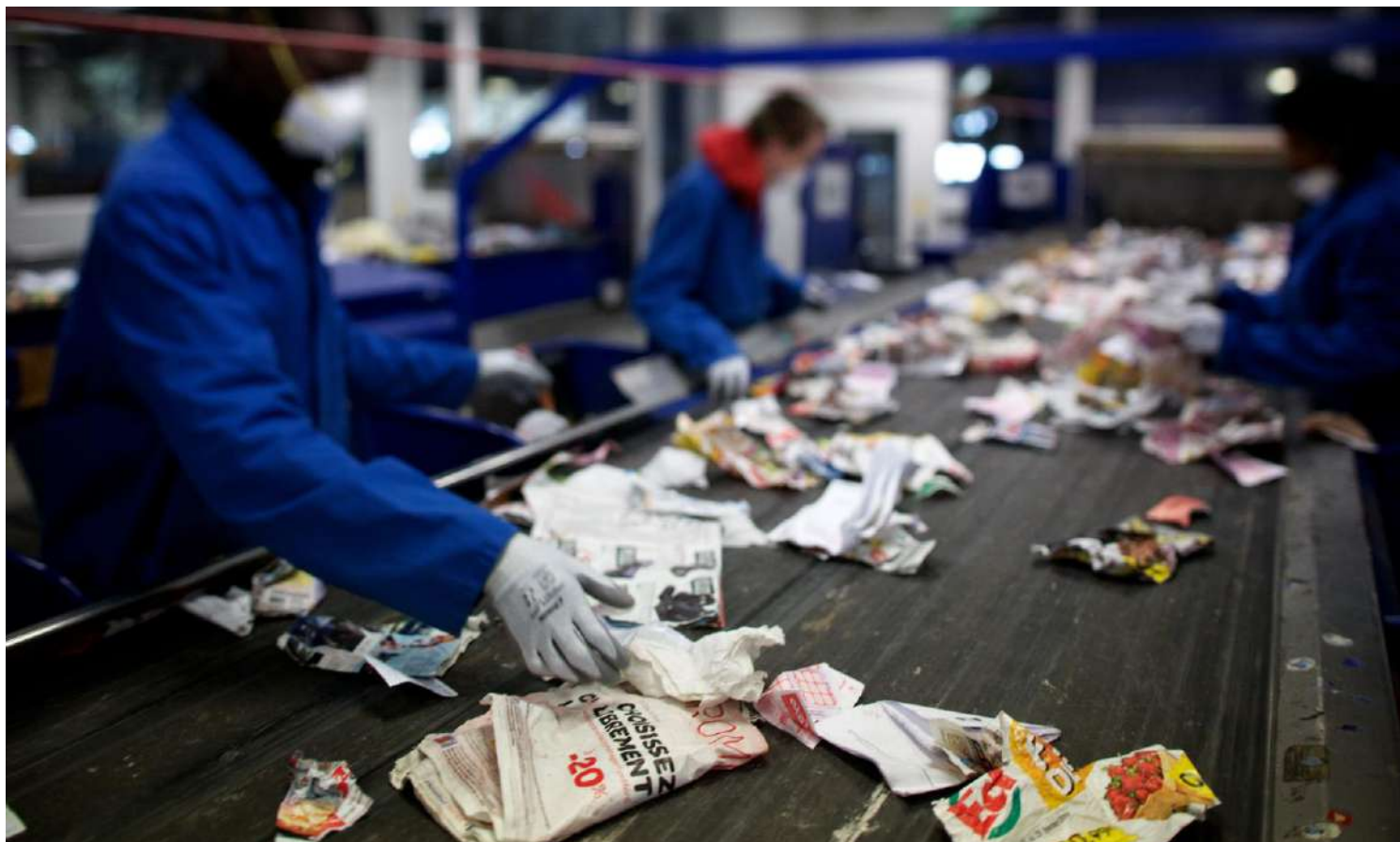
La hiérarchie des modes de traitement est un ordre de priorité défini au niveau européen pour la gestion des déchets. La première priorité est d'éviter la production du déchet.



Le SYVEDAC entend réduire au maximum l'enfouissement de déchets dans des installations de stockage.

Cette priorité guide son action selon trois axes :

- Optimiser la valorisation énergétique (UVE) et les capacités d'incinération,
- Intensifier le recyclage avec l'optimisation des capacités de tri de la collecte sélective,
- Développer la prévention avec la mise en place d'actions coordonnées sur son territoire avec les collectivités adhérentes, les citoyens, les parties prenantes pour à la fois informer, sensibiliser, encourager au tri des déchets, favoriser le réemploi et agir en faveur du déploiement de l'économie circulaire.



2

ACTUALITES

1/ EVENEMENTS MARQUANTS

Organisation administrative :

- Au 1er janvier 2019, le périmètre du SYVEDAC évolue :
 - Adhésion du SMICTOM de la Bruyère au SYVEDAC pour la partie du territoire de la Communauté de communes VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON correspondant aux 4 communes de LAIZE-CLINCHAMPS, SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY, MAY-SUR-ORNE et FONTENAY-LE-MARMION – l'ensemble de VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON adhère ainsi au SYVEDAC ;
 - Adhésion de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes CŒUR DE NACRE avec l'arrivée des communes de Courseulles et Reviers.
- Le SYVEDAC recrute son personnel et adapte l'organisation de ses services. Il continue de s'appuyer sur les compétences de Caen la mer pour les moyens généraux (Ressources humaines, Finances, Affaires juridiques, ...).

Transfert, transport des déchets :

- La gestion du quai de transfert des déchets de Périers en Auge est transférée de Normandie Cabourg Pays d'Auge au SYVEDAC au 1^{er} janvier 2019 ; le SYVEDAC assure de nouvelles prestations transfert/transport des OM, collectes sélectives et déchets verts.

Unité de Valorisation Energétique des déchets du SYVEDAC :

- La performance énergétique est de 0,79 en 2019 grâce à l'extension du réseau de chaleur jusqu'au CHU Caen Normandie et son alimentation dès juin 2019 ;
- Le projet d'implantation de serres maraichères, alimentées en chaleur par l'Unité de Valorisation Energétique des déchets, se poursuit : signatures en octobre de la promesse de bail avec ABC 14 et en décembre du contrat tripartite Syvedac / Sirac / ABC14 pour la fourniture d'énergie aux serres maraichères.

Valorisation matière :

- A la suite de l'incendie, le 20 décembre 2018, provoquant la destruction du centre de tri GDE,
 - les collectes sélectives du SYVEDAC sont détournées aux frais de GDE vers les centres PAPREC (le Rheu) et VALORPOLE (Mans) ;
 - une procédure de médiation s'engage avec GDE ; elle aboutit à un protocole transactionnel pour mettre fin, de manière définitive, à l'ensemble des différends. GDE verse au SYVEDAC une indemnité significative et le SYVEDAC consent à prononcer la résiliation anticipée du marché à la date du 31 mars 2020 ;
 - le SYVEDAC procède au renouvellement d'une consultation, en 5 lots, pour les prestations de tri à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- Le SYVEDAC émet un avis favorable sur la création et son adhésion à la Société Publique Locale NORMANTRI regroupant 14 EPCI (1 200 000 habitants) dont l'objet social est la conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance d'un centre de tri interdépartemental des collectes sélectives ; il lance la consultation pour désigner l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage ;
- Le centre de tri des papiers collectés auprès des établissements publics EATS, à Maisoncelles Pelvey, est mis en liquidation judiciaire le 26 septembre 2019 et cesse son activité de tri en 3 sortes papetières ; le SYVEDAC commercialise depuis le papier sans tri préalable ;
- Les prix de reprise des matériaux papiers/cartons chutent en raison de la fermeture des frontières de la Chine puis de l'Asie en générale pour les importations de papiers et cartons ;
- La candidature du SYVEDAC en juillet 2019 à l'Appel à Projet « Extension des consignes de tri » est retenue par CITEO pour une mise en place des nouvelles consignes en octobre 2020 sur les territoires de Cœur de Nacre, Normandie Cabourg Pays d'Auge et Vallées de l'Orne et de l'Odon, et en avril 2021 sur celui de Caen la mer.

Prévention/Communication :

- Le SYVEDAC s'engage dans un Contrat Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) en partenariat avec l'ADEME pour les années 2019/2021 ;
- En partenariat avec Caen la mer, une expérimentation sur 2 ans de la collecte séparative et valorisation des biodéchets est lancée ; elle compare 2 opérations soutenues par la Région Normandie et l'ADEME :
 - Collecte en porte à porte à vélo en hyper centre de Caen desservant environ 100 foyers et 10 petits professionnels, et valorisation organique dans un pavillon de compostage ;
 - Implantation de 3 sites de compostage sur le domaine public desservant un total de 90 foyers environ.
- Grâce au soutien de 2 jeunes en mission de service civique, de nombreux établissements publics bénéficient d'une campagne de sensibilisation de 8 mois au tri et au recyclage des papiers de bureau ;
- Un partenariat avec l'opération « Léopard du tri » de la Région Normandie permet au SYVEDAC de bénéficier du soutien de 2 jeunes en services civiques pour accompagner la restauration collective scolaire dans la réduction du gaspillage alimentaire.

2/ CHIFFRES CLES

103 communes

328 624 habitants

142 194 tonnes de déchets traitées par le SYVEDAC en 2019 pour ses groupements adhérents

TYPE DECHETS	TONNAGES	%
Ordures ménagères	86 968	61,2
Verre	11 238	7,9
Emballages multi-matériaux	21 347	15,0
Cartons déchèteries	298	0,2
Cartons professionnels	329	0,2
Papiers de bureau	310	0,2
Encombrants	4 292	3,0
Déchets verts	17 412	12,2
TOTAL	142 194	100,0

Valorisation des déchets

- 61% de déchets valorisés en chaleur et électricité
- 21% de déchets recyclés
- 12% de déchets compostés
- 6% de déchets dirigés en enfouissement



3

PREVENTION DES DECHETS ET COMMUNICATION

1/ PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION (PLP) DES DECHETS ET CONTRAT OBJECTIF DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2017/2022

Engagé dans la prévention des déchets depuis 2011, le SYVEDAC a élaboré et déployé un programme local de prévention des déchets entre 2010 et 2015. La production de déchets a baissé de 6 %, soit - 22 kg/hab. sur l'ensemble du territoire.

Le SYVEDAC conduit un second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2017-2022 autour de 5 thématiques majeures :

- La gestion de proximité des bio déchets,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Une seconde vie aux déchets occasionnels,
- La réduction des déchets,
- L'éco exemplarité en matière de prévention des déchets.

L'objectif est de réduire d'ici 2022 de 10 % la production des déchets, soit une baisse de 62 kg/hab. sur toute la durée du programme.

Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) 2019/2021

En complément du PLPDMA, le SYVEDAC s'est engagé dans une démarche volontaire plus globale d'économie circulaire. En partenariat avec la Communauté urbaine et les trois Communautés de communes adhérentes, le syndicat a conventionné avec l'ADEME Normandie à travers un dispositif d'accompagnement appelé le Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour la période 2019-2021.

Le CODEC fixe 3 grands objectifs :

- **Objectif 1 - Diminuer de 7% la quantité de DMA traités par le SYVEDAC (kg/hab./an) d'ici 2021 par rapport à 2018 ;**
- **Objectif 2 - Diminuer de 4,5% la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant (kg/hab./an) d'ici 2021 par rapport à 2018 ;**
- **Objectif 3 - Multiplier le nombre d'entreprises et/ou de démarches engagées dans l'économie circulaire sur le territoire avec :**
 - 1 démarche d'écologie industrielle et territoriale avec des premières synergies opérationnelles;
 - 1 démarche d'économie de la fonctionnalité impliquant au moins 3 entreprises ;
 - 1 opération collective entreprises économes en matières premières impliquant au moins 3 entreprises ;
 - 5 entreprises engagées dans des démarches d'économie circulaire en dehors des opérations collectives ci-dessus citées.

Le CODEC se décline en 3 axes et 15 actions reprenant les 7 piliers de l'économie circulaire :

- Axe 1 - Animer le projet et mobiliser les acteurs ;
- Axe 2 - Développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction et d'économie de la ressource ;
- Axe 3 - Connaître et suivre les indicateurs techniques, économiques et sociaux de l'économie circulaire.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation sont utilisés à l'appui d'un bilan des actions réalisé chaque année.

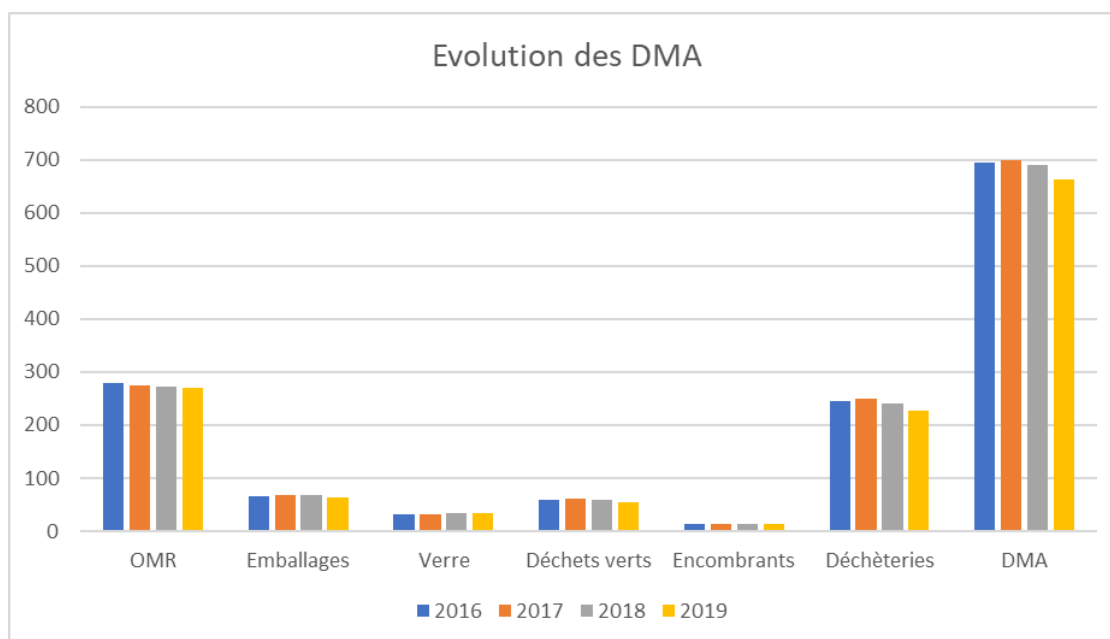
Les soutiens financiers alloués par l'ADEME pour la réalisation des actions comprennent une part fixe de 270 000€ sur la période, ainsi qu'une part variable plafonnée à 180 000€ et dont le montant dépend de l'atteinte des objectifs du contrat. Un poste à temps plein a été créé aux fins du dispositif en mai 2019 pour une période de 3 ans.

Résultats atteints en 2019 (population municipale) *

FLUX	2016 (ANNEE DE REFERENCE) KG/HAB/AN 304 601 HABITANTS	2017 KG/HAB/AN 305 868 HABITANTS	2018 KG/HAB/AN 307 662 HABITANTS	2019 KG/HAB/AN 321 613 HABITANTS	EVOLUTION 2016/2019 % (ANNEE DE REFERENCE PLPDMA)	EVOLUTION 2018/2019 % (ANNEE DE REFERENCE CODEC)
Ordures ménagères résiduelles	278,5	274,8	273,3	270,1	-3,0	-1,2
Emballages	65,7	67,7	67,6	67,0	2,0	-0,9
Verre	32,0	33,0	33,9	35,5	10,9	4,7
Déchets verts	58,8	61,1	58,9	56,2	-4,4	-4,6
Encombrants	14,1	13,5	14,3	13,9	-1,4	-2,8
Déchèteries	245,5	248,8	241,6	227,9	-7,2	-5,7
Total	694,6	698,9	689,6	670,6	-3,5	-2,8

*Afin d'être en cohérence avec les indicateurs du CODEC, le SYVEDAC a choisi de prendre en compte la population municipale et non totale comme c'était le cas au démarrage du PLPDMA.

La production des déchets ménagers et assimilés entre 2016 et 2019 est évaluée à territoire constant (le SMICTOM de la Bruyère et les communes de Courseulles et Revières ayant intégré le SYVEDAC en 2019, leurs tonnages ne sont pas pris en compte).



Evolution des DMA entre 2016 et 2019 (population municipale)

2/ ACTIONS DE PREVENTION

2.1 PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Promotion du compostage et du jardinage pauvre en déchets

- 199 foyers pratiquent le compostage en pied d'immeuble sur 15 nouveaux sites pour 27 tonnes de déchets détournés par an, soit 43 sites installés depuis fin 2011.
- 4 nouveaux sites de compostage en restauration collective, soit 26 sites installés au total depuis 2012.
- 30 animations grand public et 626 personnes sensibilisées.
- 38 animations scolaires et périscolaires réalisées sur le compostage soit 880 élèves sensibilisés.
- 5 nouveaux sites équipés de composteurs pédagogiques.
- Expérimentation en cours depuis février 2019, et pour 2 ans, sur le tri à la source des biodéchets :
 - 3 sites expérimentaux de compostage de quartier sur le territoire de Caen la mer, avec la participation de 80 foyers, soit 159 personnes. La moyenne de biodéchets compostés est estimée à 58 kg / hab / an.
 - Une collecte en porte à porte en vélo (par la SCOP Tout en vélo), concernant 192 foyers et 11 restaurants. 9,8 tonnes collectées en 2019, dont 7,1 tonnes chez les professionnels. Les biodéchets collectés sont déposés dans un pavillon de compostage situé sur la Presqu'île de Caen.
- Mise à disposition des habitants de sacs de compost ou de compost en vrac : 8 682 sacs et 131 m³ de compost fournis aux groupements.
- 19 permanences organisées pour la distribution des composteurs individuels.
- 1 763 foyers pavillonnaires dotés de composteurs sur l'ensemble des groupements adhérents.

	2018	2019
Nombre de composteurs individuels mis en place	1 362	1 763
Nombre total de composteurs individuels présents sur le territoire au 31 décembre 2019	18 977	20 740

Lutte contre le gaspillage alimentaire

- 31 animations scolaires réalisées, soit 755 élèves sensibilisés.
- 2 animations réalisées lors des stands grand public (Croq'gourmand) animés par le Vélo smoothie, soit environ 150 personnes et 200 élèves sensibilisés.
- 2 services civiques pour accompagner les restaurants collectifs dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire : mission commencée en octobre 2019
- Convention avec l'association CREPAN pour accompagner des EHPAD dans la réduction de leur gaspillage alimentaire (7 EHPAD engagés en 2019).

Réduction des imprimés publicitaires non sollicités / sensibilisation à la réduction du papier

- 3 340 Stop Pub distribués
- 17 animations réalisées sur le papier auprès de 15 établissements
- 388 agents sensibilisés au tri et à la réduction du papier dans les pratiques administratives
- 97 lieux de distribution ré-approvisionnés, et répertoriés sur le site www.actionstoppub.fr

Promotion du réemploi et de la réutilisation

- 12 journées « Utilotroc » sur les déchèteries (animations grand public autour du réemploi) :
 - 6 déchèteries : Baron-sur-Odon, Fleury-sur-Orne, Hermanville-sur-mer, Luc-sur-mer, Mouen, Ouistreham
 - Près de 1 100 visiteurs sont venus déposer, troquer, retirer des objets
 - Un partenariat avec la reprise des objets par la COOP 5%

BILAN DE LA COLLECTE 2019

Déchèterie concernée	Tonnages collectés en fin d'opération
Hermanville-sur-Mer	0,103
Mouen	0,598
Ouistreham	0,112
Fleury-sur-Orne	0,198
TOTAL	1,011

Caractérisation de la collecte

Utilotroc 2019

- Jouets – Loisir
- Culture
- Objets électriques et/ou électroniques
- Ameublement
- Divers



Exemplarité des administrations et entreprises dans la gestion des déchets

- Près de 1 267 agents sensibilisés aux bonnes pratiques dans les administrations
- Intervention de 2 services civiques pendant 8 mois sur le sujet de la collecte à part des papiers de bureaux. Après un recensement de tous les établissements publics qui participaient peu ou pas à la collecte, les services civiques sont passés les rencontrer afin de les accompagner dans la mise en place de ce tri. Sur 515 administrations listées sur le territoire, 221 ont été contactées.

Promotion du kit événementiel

En 2019, le kit événementiel a été prêté 87 fois contre 35 en 2018 soit 2,5 fois plus.

Les demandes de prêt portent essentiellement sur le matériel suivant :

- Les gobelets : 51 demandes (contre 21 en 2018) soit 11 963 gobelets d'utilisés (Lavés + perdus)
- Les doubles-collecteurs : 37 demandes (contre 17 en 2018)
- Le "kit nettoyage" sollicité 10 fois en 3 mois.

L'essentiel des demandes provient du territoire de Caen la mer.

2019	87 demandes	77 Caen la mer
		1 Cœur de Nacre 2 Normandie Cabourg Pays d'Auge 7 Vallées de l'Orne et de l'Odon 2 Autres

2.2 CONTRAT D'OBJECTIF DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE (CODEC)

Actions « Commerce Alimentaire Engagé »

Le SYVEDAC souhaite accompagner les commerces alimentaires collectés par le service public vers l'optimisation de leurs performances de prévention et de gestion des déchets, et mettre en valeur les enseignes engagées par une communication adaptée.

Pour mener cette démarche, il s'appuie sur la société PHENIX, laquelle pour le compte du syndicat accompagne durant 24 mois 16 commerces alimentaires, majoritairement des moyennes et grandes surfaces à travers :

- La réalisation d'un diagnostic et d'un état des lieux pour identifier les points forts et points faibles de tous les maillons de la chaîne ;
- La définition d'un plan d'actions associé à des objectifs de manière à réduire significativement les coûts financiers des pertes et les impacts environnementaux du commerce.

Il appartient ensuite au commerce de mettre en œuvre les solutions proposées, d'assurer un suivi opérationnel et un reporting en faisant appel à des ressources en internes ou à un prestataire de services.

En décembre 2019, 4 grandes et moyennes surfaces ont bénéficié d'un diagnostic par PHENIX de leur gaspillage alimentaire. Parmi elles, deux structures ont approfondi l'accompagnement avec PHENIX de leur propre initiative afin d'être accompagnées dans la mise en place d'actions. À ce jour, un des commerces accompagnés a ainsi réduit sa production hebdomadaire d'ordures ménagères de 3 960 litres, soit 6 grands bacs de déchets collectés en moins par semaine.

Opération Tremplin vers l'EIT

Caen la mer a répondu en partenariat avec Caen Normandie Développement et le SYVEDAC à un appel à projet de l'ADEME Normandie et de la Région Normandie pour le développement de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur son territoire. Cette opération collective « Tremplin vers l'EIT » consiste à accompagner huit collectivités lauréates durant deux ans, avec l'aide des bureaux d'études mandatés : Echelles & Territoire et AD Fine. L'objectif est de donner les outils et les connaissances nécessaires pour stimuler les échanges de ressources entre acteurs économiques.

En 2019, 4 journées d'ateliers, des rendez-vous personnalisés et une journée d'accompagnement sur le terrain ont été réalisées afin de développer une stratégie et des actions pour la mise en œuvre de synergies de mutualisation et de synergies de substitution impliquant des entreprises au sein d'un territoire déterminé. Caen la mer a présenté des orientations stratégiques à la Commission Développement économique et à la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets en fin d'année 2019. La priorité est donnée aux flux de biodéchets, au secteur agroalimentaire et aux zones d'activités de Carpiquet, Object'ifs Sud et à Epeopea Park. Les entreprises de Caen la mer ont bénéficié d'une sensibilisation aux enjeux de coopération et d'économie circulaire à l'occasion de six matinées inter-entreprises organisées par Caen Normandie Développement.

Gestion des déchets et économie circulaire au sein des entreprises

16 rendez-vous avec des entreprises collectées par le service public ont été organisés au second semestre 2019 afin de les informer et de les conseiller pour l'amélioration de la gestion de leurs déchets et pour favoriser l'économie circulaire au sein de leur établissement (écoconception de produits et de services, notamment).

Accueil, tri et valorisation en déchetteries

Le SYVEDAC a réuni en 2019 à trois reprises des responsables de déchetteries publiques et privées du territoire afin de travailler communément pour :

- Améliorer le maillage des déchetteries accessibles aux professionnels sur le territoire ;
- Harmoniser les conditions d'accueil des usagers ;
- Améliorer le tri et la valorisation en déchetterie publique.

3/ COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Fédérer les usagers autour des gestes de tri implique une communication ciblée et adaptée allant de la simple information de proximité aux grands événements.

La communication en porte à porte

En 2019, le SYVEDAC a recruté 4 ambassadeurs du tri sur 4 mois. Ils sont intervenus auprès des habitants sur le territoire du SYVEDAC, mais aussi, pour la 1^{ère} année, auprès des étudiants en résidences universitaires (partenariat avec le Crous Normandie).

3 201 foyers (pavillons et collectifs) ont reçu la visite des ambassadeurs de tri.

Les animations pédagogiques

Les ambassadrices de tri accompagnent les écoles dans leur projet pédagogique sur le développement durable et la gestion des déchets ménagers.

Sensibilisation des équipes enseignantes, mise en place du tri dans l'établissement, ateliers pédagogiques, visites des unités de traitement... autant d'interventions pour mener à bien le projet d'établissement. Pour en bénéficier, les établissements doivent, depuis la rentrée 2019, avoir un projet global sur la gestion des déchets.

140 animations
pour **82 classes** (24 établissements dont 2 lycées et 1 collège),
soit **1 962 élèves sensibilisés à la réduction, au tri et au recyclage des déchets ménagers**
répartis sur 16 communes du territoire.

Groupement	Nombre de classes	Nombre d'élèves sensibilisés
Caen la mer	60	1 345
Normandie Cabourg Pays d'Auge	9	320
Vallées de l'Orne et de l'Odon	13	297
TOTAL	82	1 962

L'espace et le parcours pédagogique de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE)

1 290 visiteurs (964 en 2018) ont découvert l'UVE ; les visites sont animées par le CPIE Vallée de l'Orne.

Campagne d'information ciblée

Le public relais

Agents de mairie, gardiens d'immeubles, animateurs en association, personnels de foyers et de structures adaptées :

- 53 animations
- 775 personnes sensibilisées (379 en 2018)

Les résidences de personnes âgées

Campagne d'information auprès des résidences des personnes âgées lors de la Semaine Bleue

- 20 résidences (13 en 2018)
- 492 personnes sensibilisées (378 en 2018)

Le Crous Normandie

Cette première année de partenariat avec le CROUS Normandie et Caen la mer a permis de :

- établir un diagnostic du dispositif de tri et de communication existant sur chaque campus ;
- connaître les attentes de chaque campus selon leurs problématiques ;
- créer des supports de communication (plan des points de collectes, mémo-tri français/anglais) identiques sur l'ensemble des campus ;

Pour sensibiliser les étudiants :

- Du porte à porte dans les résidences universitaires des campus 1, campus 2, Lébisey et Hérouville Saint-Clair
- Des points d'informations dans les restaurants universitaires et cafétérias.

Le porte à porte

4 cités / résidences

3 785 chambres visitées > 1 345 vus (35,5%) et 2 440 absents (64,5%)

Campagne de sensibilisation dans les restaurants et cafétérias

1 078 étudiants rencontrés

122 personnes non-étudiantes rencontrées (professeurs, entreprises)

Parallèlement, certains directeurs ont souhaité sensibiliser leur personnel d'entretien et administratif :

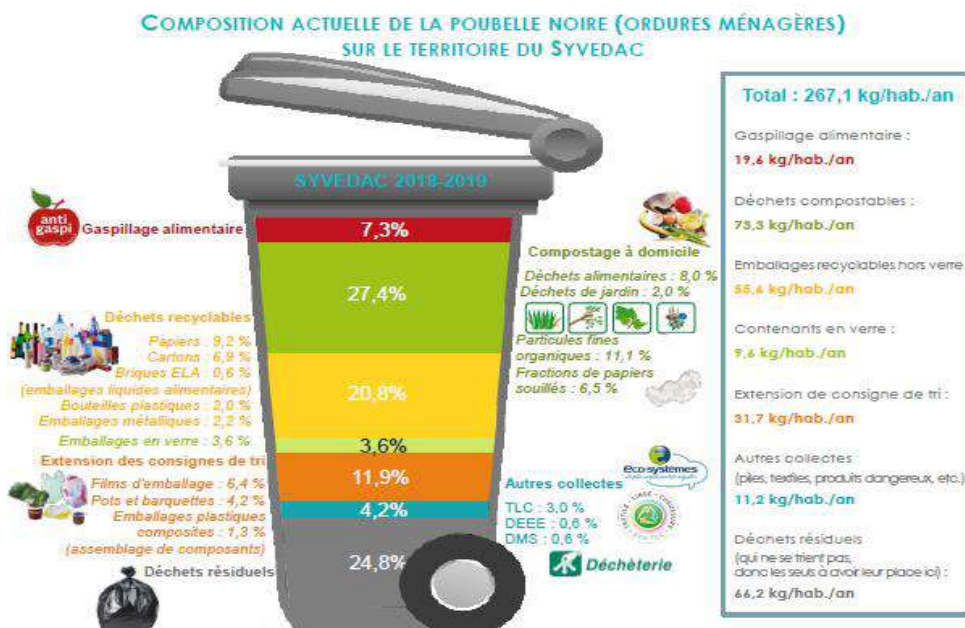
CAMPUS	DATE	AGENTS SENSIBILISES
Lébisey	25/09/19	20
Hérouville saint Clair	19/09/19	30

Autres campagnes de sensibilisation – Evénements

	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES 2017	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES 2018	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISEES 2019
Atelier film/débat	197	524	381
Caen Festival Nature	473	596	471
Eclats de rues	-	179	197
12 journées Utilotroc	471	581	1 100
Les 25 ans de la colline aux oiseaux - Ecoles de Caen	-	-	850
Les 25 ans de la colline aux oiseaux – Gd public	-	-	76
Croq' gourmand			150
Evènements divers	425	248	100
Nettoyage de sites	-	-	313
Total	1 566	2 128	3 638

Campagne de caractérisation des OMR

Une campagne de caractérisation des OMR s'est déroulée en 2 temps cette année (en décembre 2018 et en août 2019). L'objectif de cette démarche est de connaître la composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) qui partent à l'incinération et de mettre ainsi en évidence les actions prioritaires sur le territoire.

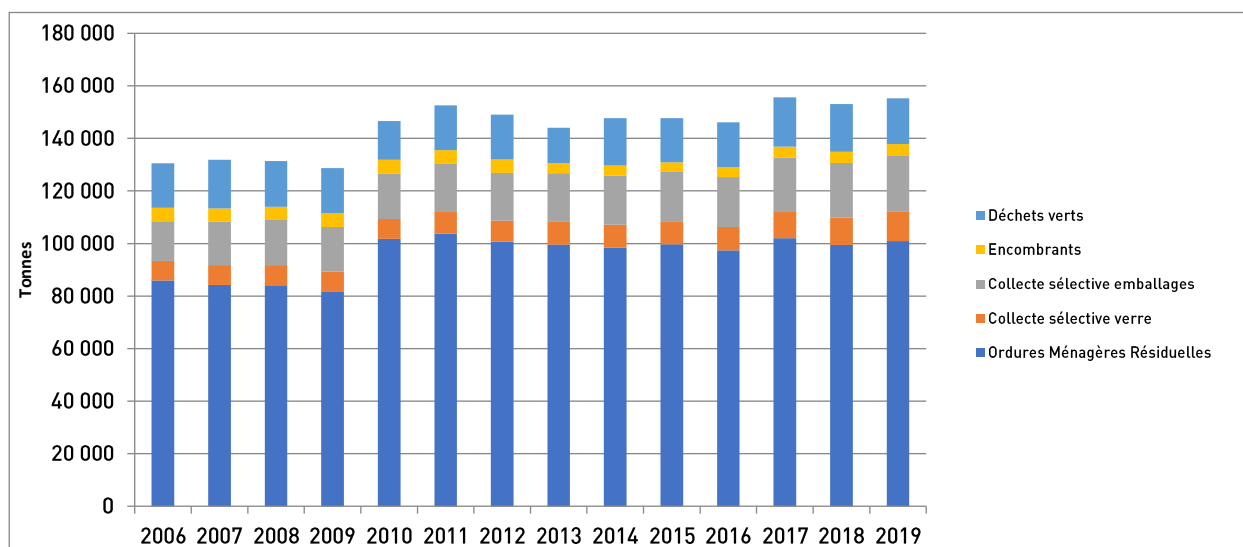




4

EVOLUTION DES TONNAGES TRAITES

4 EVOLUTION DES TONNAGES TRAITES



A noter que le SYVEDAC traite sur l'UVE de Colombelles, depuis 2010, les ordures ménagères du SIRTOM DE LA REGION FLERS-CONDE, par convention de coopération.

Les autres déchets (emballages, déchets verts et encombrants) sont traités dans le cadre de marchés de prestations de service.

En **kg/habitant/an**, les ratios sont les suivants pour les groupements membres du SYVEDAC :

TYPES DE DECHETS	RATIOS SYVEDAC (kg/hab./an) (Population INSEE en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année)		VARIATION EN %
	2018	2019	
Verre	33,1	34,2	+ 3,4
Emballages	66,1	65,0	-1,7
Ordures ménagères	267,1	264,6	- 0,9
Encombrants	13,7	13,1	- 4,7
Déchets verts	60,8	57,4	- 5,6

Remarque : la population INSEE du SYVEDAC passe de 314 754 en 2018 à 328 624 hab. en 2019.

Les ratios en kg/hab./an sont calculés au prorata des populations concernées par les collectes.

Tous les groupements confient au SYVEDAC le traitement des ordures ménagères, ce qui n'est pas le cas pour les encombrants et les déchets verts, certains adhérents n'ayant pas mis en place les collectes en Porte à Porte.

Annexe n°4

Tableau des quantités de déchets traités par le Syvedac :

- en kg/habitant par groupement.
- en tonnes par groupement.

Annexe n°5

Synoptique des flux de déchets traités par le Syvedac.



5

VALORISATION MATIERE DES DECHETS

1/ CONTRATS CITEO

EMBALLAGES

Le SYVEDAC a signé un contrat avec CITEO – Contrat Barème F – du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Le SYVEDAC s'engage à développer le dispositif de collecte sélective pour les 5 matériaux (Acier, Aluminium, Papier-Carton, Plastiques et Verre) afin de les recycler et à s'inscrire dans une démarche de qualité, de progrès et de maîtrise des coûts, en vue d'une valorisation matière et, le cas échéant, d'une valorisation complémentaire.

CITEO apporte au SYVEDAC des soutiens financiers, une garantie de reprise des matériaux par les filières de recyclage et un accompagnement à la communication.

PAPIERS

Le SYVEDAC a signé un contrat avec CITEO relatif à la collecte et au traitement des déchets Papiers à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le SYVEDAC s'engage à livrer les tonnages de journaux magazines collectés sur son territoire pour une valorisation matière.

CITEO apporte au SYVEDAC des soutiens financiers au tri et à la valorisation des papiers.

2/ MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA VALORISATION MATIERE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

N° DE MARCHE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANTS 2019 (EN € HT)
17D010	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	88 721
		VALOR POLE 72 (sous-traitant)	374 588
		NCI ENVIRONNEMENT (sous-traitant)	1 851 431
17D005	Réception, tri des collectes séparées de papiers sur le territoire du SYVEDAC et conditionnement des papiers triés	EATS	41 293
16SYV5	Réception et traitement des déchets verts collectés en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC	VALNOR SOCOMPOST (sous-traitant)	344 749 98 956
17SYC5	Broyage et compostage des déchets verts collectés en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC	SMICTOM DE LA BRUYERE	71 796
16SYV7	Réception, tri et transport des encombrants collectés en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC – Lot 1	SNN SUEZ RV NORMANDIE	164 889
16SYV8	Traitement des refus de tri des encombrants collectés en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC – Lot 2	SNN SUEZ RV NORMANDIE	214 742
19SYVT7	Reprise au 01/01/19 du marché de transport des recyclables, encombrants et déchets verts du Quai de Transfert de Périers-en-Auge	COVED	16 494
19D001	Transport des déchets ménagers du SYVEDAC	MAUFFREY GHESTEM NORMANDIE	72 045

3/ TRI DES COLLECTES SELECTIVES

1. COLLECTE SELECTIVE D'EMBALLAGES

Dans la nuit du 20 au 21 décembre 2018, un incendie a détruit entièrement le centre de tri. Pour assurer la continuité du service public, les collectes sélectives ont été détournées sur les centres de tri PAPREC (le rheu) et VALOPOLE (Le Mans) par GDE, à ses frais.

⇒ **21 322 tonnes de collecte sélective ont été triées** dont :

- Tonnages issus de collectes en Apport Volontaire : 1 549 tonnes (7 %)
- Tonnages issus de collectes en Porte à Porte :19 773 tonnes (93 %)

Entre 2018 et 2019, les tonnages du SYVEDAC réceptionnés ont augmenté de + 2 %.

⇒ **117 caractérisations** (14 caractérisations de collectes sélectives en Apport Volontaire et 103 de collectes sélectives en Porte à Porte) ont été réalisées sur les apports du SYVEDAC, dans l'objectif de suivre la composition des collectes sélectives.

Les résultats des caractérisations permettent de :

- Définir la clé de répartition des tonnages de matériaux sortant du centre de tri.
- Vérifier le respect des obligations de résultat par GDE, conformément au marché.
- Définir la clé de répartition pour le reversement aux groupements par le SYVEDAC des soutiens du solde du tri.

	COMPOSITION MOYENNE DES APPORTS DU SYVEDAC (EN %)	
	COLLECTE SELECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE	COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE
Plastique PET Clair	4,1	5,5
Plastique PET Foncé	1,2	1,5
Plastique PEHD	1,6	2,4
Briques alimentaires	1,3	1,7
Acier	1,7	3,1
Aluminium	0,4	0,5
Cartons	16,5	24,3
Papiers Journaux Magazines	56,9	38,4
Gros de Magasin	3,0	2,1
Refus de tri	13,3	20,5
Total %	100,0	100,0

Evolution de la qualité des collectes sélectives :

	COLLECTE SELECTIVE APPORT VOLONTAIRE				COLLECTE SELECTIVE PORTE A PORTE			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Taux de refus	10,9 %	14,2 %	15,5 %	13,3 %	19,8 %	19,2 %	22,1 %	20,5 %

Le centre de tri GDE réceptionne également des cartons pour une mise en balles avant expédition vers le recyclage (cartons du centre-ville de Caen collectés par Caen la mer et cartons collectés sur les déchèteries de Cœur de nacre et Vallées de l'Orne et de l'Odon) : 627 tonnes en 2019.

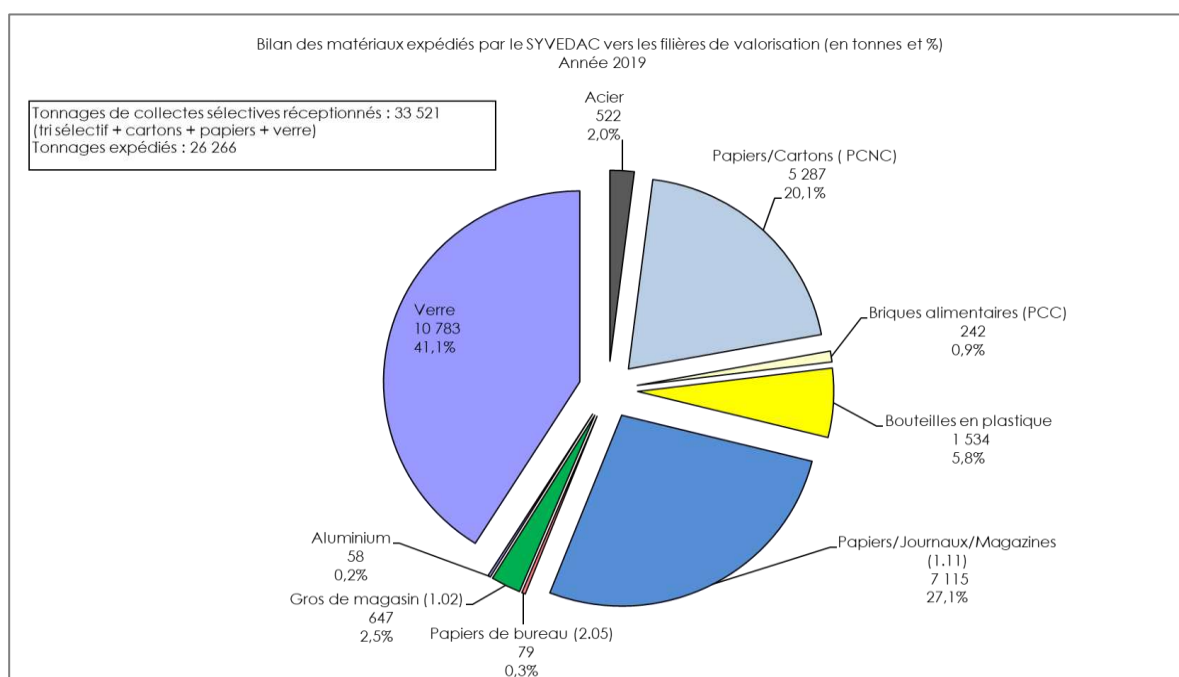
2. COLLECTE SEPARÉE DES PAPIERS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Les administrations présentes sur le territoire du SYVEDAC font l'objet d'une collecte spécifique des papiers de bureau, assurée par la société d'insertion R'Pur, dans le cadre d'un marché passé en groupement de commande entre les adhérents du syndicat. Le tonnage annuel collecté en 2019 est de 310 tonnes.

Ces papiers de bureau des établissements publics étaient triés par le centre de tri de la société adaptée EATS à MAISONCELLES PELVEY en 3 sortes papetières avant d'être dirigés vers le recyclage. En septembre 2019, EATS a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire qui a conduit à l'arrêt des activités de tri des papiers de bureaux. Ainsi, les prestations de tri EATS ont permis la valorisation de 239 tonnes de papier.

A compter du mois d'octobre 2019, la reprise pour valorisation a été confiée à la société SUEZ, mais sans opération de tri préalable. La présence de refus, tels que les sacs plastiques utilisés pour la collecte des papiers dans les bureaux, ont sensiblement dégradé la qualité générale du gisement et ont entraîné des déclassements réguliers de matière. Le tonnage valorisé est de 57 tonnes de papier.

4/ VALORISATION MATIERE DES EMBALLAGES



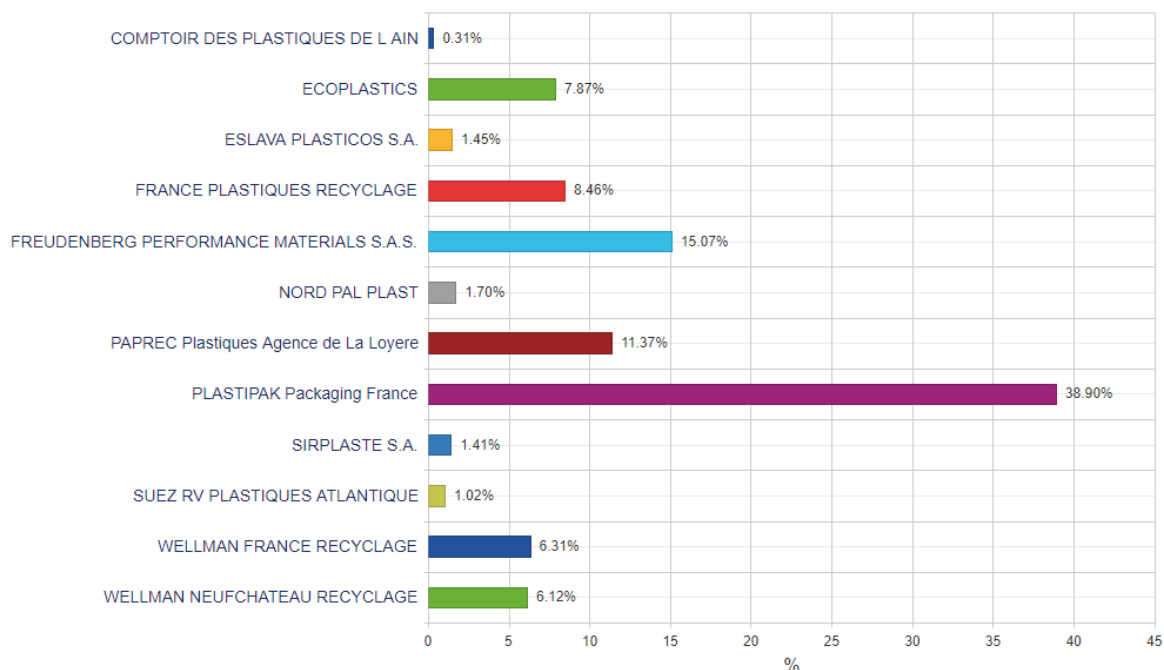
FILIERES DE RECYCLAGE

MATERIAUX	FILIERES DE REPRISE	TONNAGES EXPEDIES VERS LES FILIERES DE RECYCLAGE EN 2019
Cartons	REVIPAC - EUROPAC ET DS SMITH A ROUEN (76) VEOLIA - ROUEN (76)	5 287*
Papiers/Journaux/ Magazines	GDE -ROCQUANCOURT (14) VEOLIA - ROUEN (76)	7 115
Papiers de bureau	GREENFIELD - CHÂTEAU-THIERRY (02) PAPREC NORMANDIE - USINE WEPAGREENFIELD (02)	79
Gros de magasin	VEOLIA - ROUEN (76) PAPREC FRANCE – EUROPE	647
Bouteilles et flacons plastiques	VALORPLAST- PUTEAUX (92)	1 534
Emballage en Acier	GDE - ROCQUANCOURT (14)	522
Emballage en Aluminium	SUEZ RV NORMANDIE (14)	57
Verre	TOURRES ET COMPAGNIE – LE HAVRE (76)	10 783
TOTAL		26 024

Remarque : les expéditions ne prennent pas en considération les stocks de matériaux au 31/12/2019 sur les centres de tri

*Cartons issus du tri des collectes sélectives, des collectes de cartons en centre-ville de CAEN, des bennes cartons des déchèteries CŒUR DE NACRE et VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON.

ZOOM SUR LA DESTINATION DES EMBALLAGES PLASTIQUES



82% des emballages plastiques ont été recyclés auprès d'industriels français et 18 % européens.

5/ VALORISATION DES DECHETS VERTS

⇒ Tonnages réceptionnés, en 2019, sur les plates-formes de compostage :

VALNOR – BILLY	11 386
SOCOMPOST -CARPIQUET	3 415
SMICTOM DE LA BRUYERE	2 611
TOTAL	17 412

Les apports du SYVEDAC représentent :

- Sur la plateforme de BILLY : 28 % du tonnage total entrant ;
- Sur la plateforme de CARPIQUET : 22 % du tonnage entrant ;
- Sur la plateforme du SMICTOM DE LA BRUYERE : 36% du tonnage entrant.

⇒ Production / Commercialisation du compost :

	TONNES	NORMES COMPOST *
BILLY	6 148	NF U44-095 + NF U44-051
CARPIQUET	62	NF U44-051
SMICTOM DE LA BRUYERE	648	NF U44-051
TOTAL	6 858	

* 2 types de compost :

- Compost respectant la norme NF U44-095 pour les produits contenant des boues et des déchets verts ;
- Compost respectant la norme NF U44-051 pour les produits déchets verts et bio déchets.

Ces tonnages ont été :

- distribués auprès des habitants (sacs de compost) et jardins familiaux ;
- commercialisés auprès de l'agriculture, des collectivités, particuliers et paysagistes.

En avril 2019, le SYVEDAC a mis à disposition des habitants des 8 682 sacs de compost et 131 m3 compost en vrac.

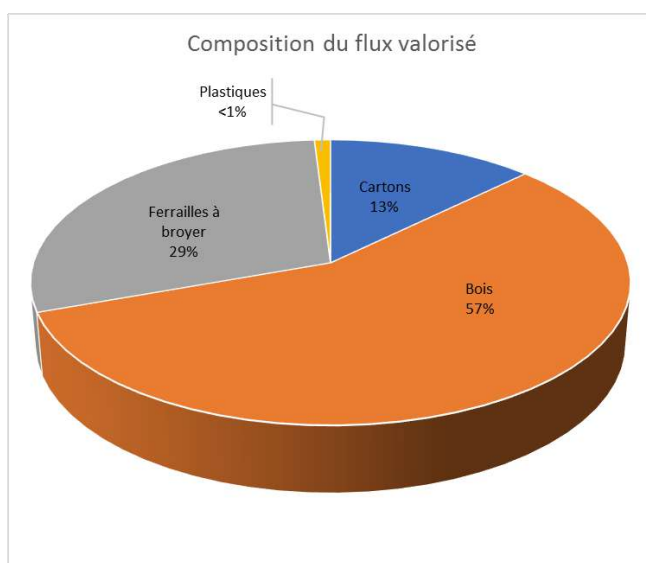
Le taux de refus dirigé vers l'enfouissement est estimé par VALNOR à 15% du tonnage de compost produit.

6/ TRAITEMENT ET VALORISATION DES ENCOMBRANTS

4 292 tonnes d'encombrants ont été réceptionnées sur le site de SUEZ RV NORMANDIE à BLAINVILLE-SUR-ORNE (PLATEFORME SIREC).

Les encombrants sont réceptionnés et font l'objet d'un tri au grappin destinés à capter la fraction valorisable matière (bois, métal, plastique, carton) ; les refus de tri sont ensuite dirigés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux SUEZ des AUCRAIS.

MATERIAUX	% DE VALORISATION	TONNAGES TRAITES EN 2019	FILIERES DE REPRISE	TYPES DE VALORISATION
Cartons	3,14 %	135	VIA SUEZ TRADING MODERN BAHCEL	Matière
Bois	13,99 %	601	BIOCOMBUSTIBLES	Matière & Energie
Métaux	7,27 %	312	Via GDE – RIVA ACIER	Matière
Plastiques	0,01 %	0,3	CONDOPLAST	Matière
Refus	75,49 %	3 244	ISDND SUEZ Les Aucrais - France DECHETS Cauvicourt 14	Enfouissement ISDND
TOTAL	100,00 %	4 292		



BILAN DE REALISATION DES PRESTATIONS

L'objectif contractuel de SUEZ est de valoriser au moins 25% des volumes entrants de déchets encombrants.

Cet objectif n'a pas été atteint en 2019 malgré une légère progression par rapport à 2018. La valorisation atteint 24,40% de l'entrant en 2019, contre 23,95% en 2018.

Il est à noter qu'il devient de plus en plus difficile d'atteindre de bons taux de valorisation des encombrants. En effet, depuis la mise en place des filières liées à la responsabilité élargie des producteurs (REP) et l'amélioration du tri à la source, notamment dans les déchetteries, les flux d'encombrants s'appauvrissent en matériaux valorisables. Cette constatation n'est pas spécifique au territoire du SYVEDAC.



6

VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIRAC

1/ RELATIONS CONTRACTUELLES SIRAC/SYVEDAC

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) des déchets de COLOMBELLES est exploitée par la SIRAC dans le cadre d'une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) depuis le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 15 ans.

La SIRAC – Société exploitante – assure la gestion du service à ses risques et périls et doit notamment:

- **Traiter** en priorité les ordures ménagères ou assimilées collectées sur le périmètre du Syndicat ou par ses clients dans la limite de 105 000 tonnes par an ;
- **Recevoir** les déchets d'autres apporteurs, dans la limite des capacités de traitement et de fonctionnement du centre d'incinération. Ces clients sont :
 - les collectivités extérieures au Syndicat qui apportent des déchets ménagers et assimilés ;
 - les producteurs de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI).
- **Assurer** la valorisation énergétique pour atteindre un coefficient de performance énergétique supérieur ou égal à 76% à compter de 2018 ;
- **Evacuer et traiter** les sous-produits de l'incinération et, en particulier, les mâchefers, les cendres et les résidus d'épuration des fumées (REFIOM), la valorisation commerciale des mâchefers et des ferrailles ;
- **Epur**er les eaux de lavage des fumées, **évacuer et traiter** les boues produites.

En 2019, le projet de serres à Colombelles a avancé avec la signature :

- en octobre d'une promesse de bail pour un foncier de 10 hectares entre le SYVEDAC et le serriste ABC14 ;
- en décembre d'un contrat entre le SYVEDAC / SIRAC / ABC14 pour la fourniture d'énergie aux serres maraîchères.

2/ ACTIVITES DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS

A. CADRE REGLEMENTAIRE

- L'Arrêté préfectoral d'exploitation du site du 5 mai 2012 définissant l'intégralité des prescriptions d'exploitation et de suivis techniques et environnementaux du site reste en vigueur.
- A noter que les conclusions des MTD (Meilleures Techniques Disponibles) du BREF sur l'incinération des déchets, qui sont la base pour le réexamen et la mise à jour des autorisations d'exploiter les UVE des déchets en Europe, ont été adoptées par la Commission Européenne le 12 novembre 2019 et publiées le 3 décembre 2019 au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les nouvelles exigences devront être mises en œuvre dans un délai de 4 ans à compter de la date de publication, avec :
 - Pour le 03/12/2020 au plus tard : transmission au Préfet d'un dossier de positionnement du site vis à vis des MTD ;
 - Pour le 03/12/2021 : retour sur le dossier de réexamen et notification éventuelle de nouvelles prescriptions de l'arrêté préfectoral ;
 - Pour le 03/12/2023 : date limite pour la mise en conformité des prescriptions du nouvel arrêté préfectoral et des conclusions MTD.

B. TONNAGES RECEPTIONNES ET INCINERES

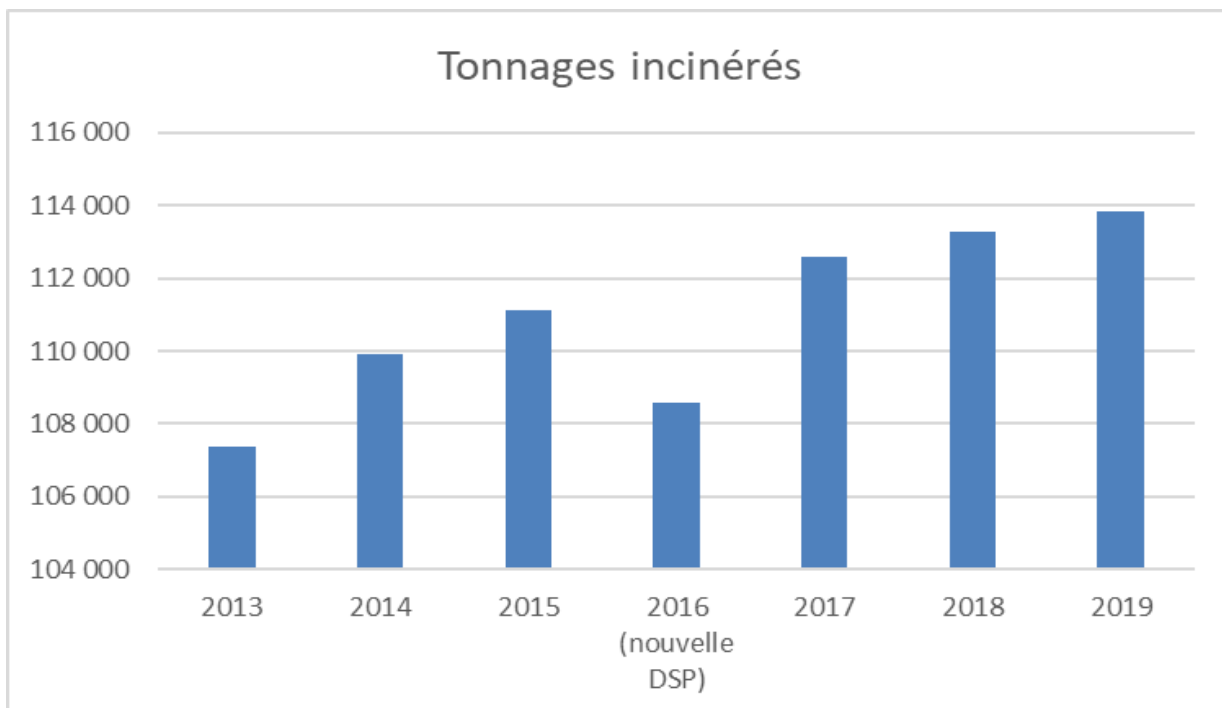
En 2019, le gisement total de déchets est de **117 072 tonnes** de déchets répartis comme suit :

Déchets apportés par le SYVEDAC	87 950 tonnes	75,1 %
Déchets apportés par le client du SYVEDAC (SIRTOM de la Région Flers Condé)	13 036 tonnes	11,1%
Déchets apportés par SIRAC (OM et assimilés : 9 971 t / refus de tri : 2 637 t)	12 608 tonnes	10,8 %
DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)	3 478 tonnes	3,0 %
Total reçu en fosse	117 072 tonnes	100 %
Evacuations en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à CAUVICOURT	3 218 tonnes	
Total valorisé en incinération	113 854 tonnes	

Annexe n°6

Diagramme de la synthèse des flux sur l'UVE

Evolution des tonnages incinérés sur ces dernières années :



La capacité moyenne d'incinération est en hausse progressive montrant les efforts de SIRAC pour optimiser la capacité moyenne d'incinération.

C. GISEMENT DES DECHETS SYVEDAC

Les tonnages d'ordures ménagères des groupements membres se répartissent comme suit :

DECHETS	CAEN LA MER	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	CŒUR DE NACRE	VALLEES ORNE-ODON	SMICTOM DE LA BRUYERE	TOTAL
Ordures ménagères	64 385	12 111	6 992	2 238	1 243	86 968
Chiffres 2018	65 198	12 142	4 454	2 275		84 069
Evolution %	- 1,25%	- 0,25%	56,98%	- 1,63%		3,45 %

Aux tonnages des ordures ménagères, s'ajoutent les déchets suivants :

- Ordures ménagères de la CU CAEN LA MER – SERVICE PROPRETE (depuis le 01/01/2019) : 982 tonnes.

Soit un total de 87 950 tonnes apportées par le SYVEDAC (84 069 tonnes en 2018).

D. LES SOUS-PRODUITS DE L'INCINERATION

Trois catégories de sous-produits sont issues du procédé d'incinération :

- Les cendres volantes ;
- Les boues de traitement des fumées ;
- Les mâchefers.

Les **cendres volantes** sont récupérées sous les chaudières et dans les électrofiltres. Elles sont transportées jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux SOLICENDRE à ARGENCES pour y être traitées.

Pour l'année 2019, la quantité produite est de **2 664 tonnes**, quantité qui représente un peu plus de 2 % du tonnage incinéré.

		2016	2017	2018	2019	2019 2018
Cendres volantes	Tonnes	2 357	2 571	2 499	2 664	↗
	kg/ti	21,7	22,8	22,1	23,3	↗

ti : tonne incinérée

Les **boues** sont la résultante du traitement des eaux issues du lavage des fumées. Elles sont transportées jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux SOLICENDRE à ARGENCES.

Pour l'année 2019, la quantité produite est de **70 tonnes**, quantité qui représente 0,06% du tonnage entrant incinéré. Au global, sur les parties REFION (cendres + boues), les ratios par tonne incinérée sont stables.

		2016	2017	2018	2019	2019 2018
Boues	Tonnes	90	66	77	70	↘
	kg/ti	0,8	0,6	0,7	0,6	=

Les mâchefers sont récupérés à la sortie des lignes d'incinération.

En 2019, leur tonnage représente **23 071 tonnes**. La production de mâchefers est équivalente à celle des années précédentes. Le ratio « kg/tonne incinéré » montre quant à lui une petite baisse cette année et représente 20,2% du déchet entrant.

		2016	2017	2018	2019	2019 2018
Mâchefers	Tonnes	22 158	23 208	23 243	23 071	=
	kg/ti	204,1	206,2	205,2	201,9	↘

E. LA VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

• La valorisation matière

Les mâchefers sont récupérés, triés, traités et valorisés par la société S.M.C. à BLAINVILLE-SUR-ORNE.

Après traitement (déferrailage et maturation), contrôles analytiques de leur évolution dans le temps et de leur composition (laboratoire LABEO Franck Duncombe – 14), ils sont valorisés en tant que matériaux de travaux publics en technique routière. Ces matériaux s'appellent alors « Scorgaves » et sont commercialisés par la société SMC (filiale d'EUROVIA, groupe VINCI).

Annexe n°7

Mise en œuvre du SCORGRAVE - Cartographie des chantiers

En 2019, 100 % des MIDND issus de l'installation de COLOMBELLES ont été valorisés :

- 23 071 tonnes de mâchefers traitées et maturées ;
- 23 211 tonnes de graves utilisées en sous-couche routière dans le CALVADOS (la différence entre les quantités de mâchefers produits et de graves valorisées en 2019 est liée au temps de traitement – de 3 à 12 mois – qui décale une partie de la valorisation entre l'année précédente et l'année suivante.
- 1 237 tonnes de métaux ferreux valorisées envoyées vers les filières de recyclage ; métaux ferreux valorisés sur le site de PRE FER NORD à FRETIN (59).
- 318 tonnes de métaux non-ferreux valorisées envoyées vers les filières de recyclage ; métaux non ferreux principalement valorisés sur le site de GALLOO METAL à HALLUIN (59), RECCO OPERTIONS et BAUDELET A BLARINGHEM (59).

• La valorisation thermique

L'énergie produite par la combustion des déchets est récupérée au niveau des 2 chaudières placées dans la continuité des fours. Ces chaudières produisent de l'eau surchauffée à 190° C et 24 bars, qui est valorisée sous 3 formes :

- **Le réseau de chaleur d'HEROUILLE-SAINT-CLAIR et du CHU CAEN NORMANDIE.**
- **L'autoconsommation du site.**
- **L'ensemble ORC en vue de produire de l'électricité.**

Une 4^{ème} forme de valorisation est en cours de développement avec le chauffage de serres maraîchères.

A noter que des travaux d'extension du réseau de chaleur d'HEROUILLE-SAINT-CLAIR, débutés à l'automne 2018, ont abouti courant 2019 ; depuis juin 2019 le CHU de CAEN est désormais alimenté en chauffage et en eau sanitaire par le biais de l'UVE.

1. Le réseau de chaleur d'HEROUILLE-SAINT-CLAIR

Prioritairement la chaleur est acheminée vers la Chaufferie d'HEROUILLE-SAINT-CLAIR par un réseau de chaleur primaire de 6,5 km environ. La chaleur récupérée par la chaufferie alimente un réseau de chauffage urbain secondaire et est consommée par les utilisateurs finaux (logements, piscine, établissements publics, etc.).

En 2019, **123 486 MWh** (contre 113 446 MWh en 2018) ont été récupérés pour chauffer 9 879 équivalents logements. Cette énergie a permis d'économiser l'équivalent de 10 620 tonnes équivalent pétrole, soit 77 842 barils de pétrole.

		2016	2017	2018	2019	2019 2018
Valorisation énergétique	MWh	113 228	109 378	113 446	123 486	↗
	kWh/ti	1 058,7	986,0	1 001,6	1 080,4	↗

La valorisation énergétique obtenue en 2019 est en hausse en raison du raccordement effectif du CHU de CAEN couplé à une bonne disponibilité de la production globale des chaudières.

2. L'autoconsommation du site

Pour ses besoins de fonctionnement (chauffage de l'air de combustion, réchauffage de l'eau chaude avant entrée dans la chaudière, maintien en température du silo de stockage des cendres), ainsi que pour le chauffage des locaux, le site consomme de la chaleur issue de la production des chaudières.

Cette énergie est quantifiée par compteurs étalonnés et vérifiés annuellement par des organismes certifiés.

Sur l'année 2019, ces besoins s'élèvent à : **38 963 MWh**.

3. La valorisation de chaleur via l'ORC

Son fonctionnement :

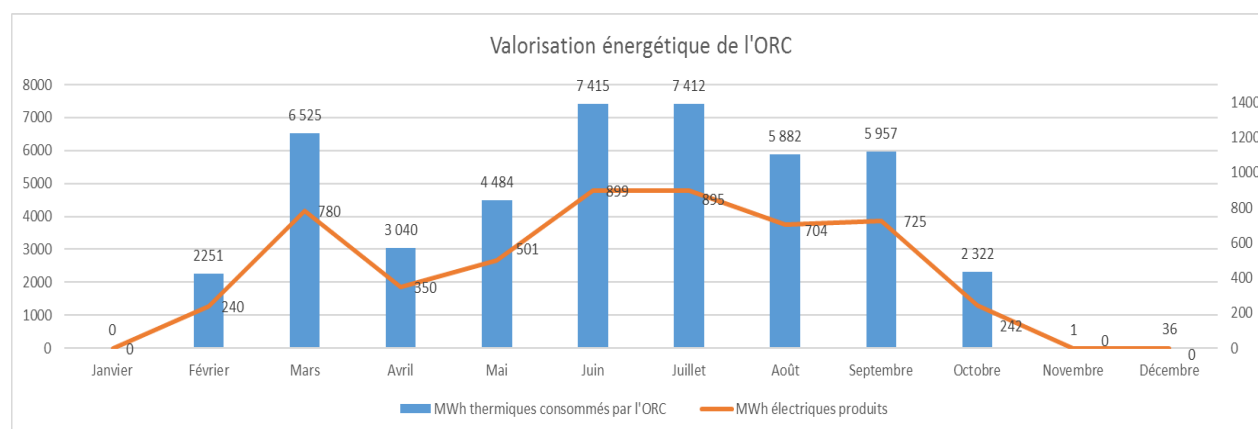
Dans sa volonté de valoriser le maximum d'énergie issue de la combustion des déchets, SIRAC a installé en 2017 un module ORC d'une capacité de production électrique brute de 2 MWh ; cet équipement est consommateur de la chaleur qui, jusqu'alors été restituée au milieu naturel par les aéroréfrigérants. Cette chaleur permet in fine la production d'électricité.

A terme, la chaleur produite par la boucle ORC permettra de fournir les besoins en chauffage d'un serriste dans le cadre de cultures maraichères.

L'électricité produite par l'ORC est principalement autoconsommée par le site, l'excédent (lorsque la turbine est à son nominal), est distribuée sur le réseau ENEDIS (ex. ERDF).

La valorisation en 2019 :

Par l'intermédiaire de cette turbine, **45 325 MWh** ont été valorisés pour produire de 5 336 MWh électrique en 2019.



Les MWh électriques produits ont été autoconsommés par l'usine à 96%. La part de production électrique exportée sur le réseau ENEDIS est quant à elle de 4%.

L'année 2019 confirme la mise en service définitive de l'ORC avec une année pleine.

A noter que la turbine a été mise à l'arrêt depuis fin octobre pour des raisons d'insuffisance de chaleur résiduelle. En effet, le réseau de chaleur, en raison de l'extension de celui-ci vers le CHU est un consommateur plus important que par le passé ; il demeure prioritaire pour l'usine de l'alimenter.

• Avancement du projet de serres maraîchères

L'année 2019 a été consacrée à la définition et à la contractualisation des relations entre chaque partie prenante de ce projet.

- o Le SYVEDAC, propriétaire de l'UVE de COLOMBELLES et propriétaire des parcelles foncières sur lesquelles les serres maraîchères ainsi que les activités annexes (préparations des produits maraîchers, conditionnement, locaux sociaux, etc.) seront construites et exploitées,
- o La société ABC14, future propriétaire et exploitante des serres maraîchères,
- o SIRAC, exploitant de l'UVE de COLOMBELLES et fournisseur d'énergie aux serres maraîchères.

Les grands principes du projet serres maraîchères sont repris ci-dessous :

La société ABC14 va développer à COLOMBELLES une première tranche de serres agricoles pour une surface de 3.6 ha, qui s'étendra au bout de 2 ans pour atteindre une surface totale de 7.2 ha. Ces serres seront dédiées à la culture potagère (tomates, concombres, etc.) selon un mode de culture en pleine terre et en production biologique.

Pour les besoins d'exploitation de ces cultures potagères, il est nécessaire de chauffer les serres à certaines périodes de l'année.

SIRAC au travers de l'exploitation de l'UVE de COLOMBELLES assurera la fourniture en énergie pour le chauffage de ces serres. Cette fourniture d'énergie sera une fourniture complémentaire aux fournitures d'énergie déjà assumée par l'UVE de COLOMBELLES (Réseau de Chaleur Urbain de CAEN LA MER et ORC).

L'UVE alimentera un réseau de chaleur dédié aux serres maraîchères en régime basse température et basse pression qui sera créé spécifiquement.

L'énergie utilisée pour chauffer les serres maraîchères sera récupérée au niveau de la turbine dite ORC lorsque celle-ci sera en fonctionnement ou sera une énergie résiduelle non valorisée.

En phase nominale, il est prévu de valoriser environ 20 000 MWh/an grâce à cette nouvelle solution de valorisation énergétique.

Le démarrage de l'activité des serres maraîchères est planifié au 1^{er} trimestre 2021.

• L'efficacité énergétique

Le tableau ci-dessous présente le résultat du calcul d'efficacité énergétique selon la méthode TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Depuis 2018, la garantie de performance sur le critère « efficacité énergétique » fixé à 0,65 est atteinte, permettant de bénéficier d'une TGAP minorée.

	Années	Formule TGAP
Efficacité énergétique avec autoconsommations	2019	0,79
	2018	0,70
	2017	0,59
	2016	0,51

F. LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

• Le traitement des fumées (rejets atmosphériques)

Le contrôle des rejets atmosphériques est réalisé par les suivis suivants :

- l'analyse en continu des émissions dans l'air sur des paramètres clefs ;
- des contrôles semestriels effectués par un organisme agréé externe ;
- les mesures semi continu des dioxines furannes ;
- un contrôle annuel métrologique des analyseurs (procédure d'essai AST, ou QAL 2 tous les 3 ans) ;
- l'analyse des retombées autour de l'installation, réalisée par AIRNORMAND sur une période de 8 semaines.

• Les mesures en continu

Elles sont réalisées à l'aide de capteurs disposés en sortie de cheminées. Un report en salle de contrôle-commande permet de suivre, en temps réel, les rejets atmosphériques et d'agir si nécessaire.

Les mesures en continu comptabilisent 10,34 h de dépassements semi-horaire sur le four n°1 et 12h00 sur le four n°2 sur les 60 h maximum autorisées par ligne ; à noter que ces niveaux de compteurs sont très faibles pour le métier et en cohérence avec les résultats des années antérieures.

• Les mesures semestrielles

Elles sont réalisées par un organisme agréé, l'Apave.

Les paramètres mesurés sont bien inférieurs au seuil de Valeur Limite d'Exposition Jour (VLE). Aucun écart n'a été observé à l'occasion de ces contrôles.

Annexe n°8

Diagrammes épuratoires des lignes 1 et 2

• Les mesures en semi continu des dioxines furannes

Depuis septembre 2013, le SYVEDAC a mis en place des préleveurs semis continus en cheminée. Ces préleveurs fonctionnent en continu, captent les émissions au niveau des cheminées et stockent les éléments dans des cartouches qui sont remplacées toutes les 4 semaines (13/an).

SIRAC a confié la maintenance de ces équipements, la manipulation des cartouches et l'analyse des émissions à des sociétés spécialisées (Environnement SA pour la maintenance des préleveurs, l'APAVE pour la réalisation des prélèvements de cartouche et le laboratoire MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE SA pour l'analyse des cartouches) dans le cadre de contrats pluri annuels.

Aucun dépassement des seuils réglementaires n'est constaté et les résultats obtenus corroborent les résultats des mesures de retombées aux abords de l'installation.

• Les mesures des retombées aux abords de l'UVE

L'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 impose aux unités d'incinération d'ordures ménagères, à partir de l'année 2006, d'effectuer une surveillance environnementale pour évaluer l'impact des retombées des polluants à proximité des unités.

Comme chaque année, en 2019, la SIRAC a demandé à AIR NORMAND de mettre en place autour de l'UVE les moyens nécessaires pour mesurer les polluants:

- mesures dans l'air ambiant des différents métaux particuliers pouvant être émis par l'UVE ;
- mesures dans les retombées atmosphériques sur le sol des métaux, des dioxines et de furanes et de 13 métaux particuliers (à partir de 2017).

Ces mesures consistent en la mise en place de sondes, type jauges Owen, autour du site. Les prélèvements des retombées sont ensuite analysés dans un laboratoire agréé et permettent de voir l'évolution de l'environnement proche du site.

Ces mesures donnent une indication de l'impact des activités industrielles sur l'environnement ; il n'est en revanche pour l'instant pas possible de préciser rigoureusement la provenance des polluants, plusieurs industriels se trouvant dans cette zone.

La campagne de mesure aux abords de l'installation a été réalisée du 5 juillet au 31 juillet 2019.

Les résultats de la campagne sont dans la continuité des années précédentes, avec :

- Des retombées en dioxines/furanes en dessous des valeurs repères régionales à l'exception de SIRAC, légèrement en deçà de la médiane régionale mais toutefois largement inférieures au percentile 95 régional ;
- Des retombées en métaux plus élevées que les médianes régionales (cas sur SIRAC et Sainte-Honorine), mais également toutes inférieures aux percentiles 95 régionaux ;
- Des indicateurs pour SIRAC tous inférieurs aux référentiels régionaux, marqueurs du très faible impact du site au niveau régional.

Annexe n°9

Implantation des points de prélèvement par AIRNORMAND

○ Métaux lourds :

Les concentrations moyennes en métaux mesurées en 2019 sont nettement inférieures aux seuils réglementaires établis en moyenne annuelle pour les 4 métaux concernés (Arsenic, Cadmium, Nickel, Plomb).

○ Dioxines et furanes :

Les retombées de dioxines/furanes mesurées durant la campagne 2019 sont comprises entre 0.3 et 3.2 pg/m²/jour en I-TEQ

Les retombées des dioxines / furanes sont en dessous des valeurs repères régionales sur tous les sites, excepté le résultat de la jauge « Usine SIRAC » qui est plus élevé que la médiane régionale. Cependant, ce résultat est bien inférieur au percentile 95 régional, et ne fait donc pas partie des valeurs de retombées de dioxines élevées sur la région.

La retombée de dioxines / furanes en limite de propriété de l'usine SIRAC, montre en 2019, une légère augmentation, à un degré moindre, déjà constatée, en 2017. Cependant, la retombée de dioxines/furanes moyenne mesurée en

2016 sur une station environnante (Site 1 - COLOMBELLES) ne s'est ici pas reproduite. Les autres sites montrant effectivement peu de fluctuation à la valeur du site.

D'autre part, les concentrations observées sur l'ensemble des sites sont toutes inférieures ou égal à la valeur repère de pointe de 4,6 pg/m²/jour. Le tableau ci-dessous donne la somme des retombées des dioxines et furanes.

On considère que la mesure des congénères mesurés, dont la concentration est inférieure au seuil de quantification, est égale à 0. Les mesures sont corrigées de la valeur du blanc.

I-TEQ	Résultats 2012 pg/m ² /j	Résultats 2013 pg/m ² /j	Résultats 2014 pg/m ² /j	Résultats 2015 pg/m ² /j	Résultats 2016 pg/m ² /j	Résultats 2017 pg/m ² /j	Résultats 2018 pg/m ² /j	Résultats 2019 pg/m ² /j
COLOMBELLES	1,28	0,61	0,07	0,56	2,60	0,50	0,70	0,40
UVE	--	--	1,64	1,79	1,72	4,60	0,40	3,20
CUVERVILLE	1,50	0,04	0,18	0,83	0,27	1,10	0,40	0,80
STE HONORINE	0,65	0,18	0,14	0,23	0,30	0,40	0,40	0,70
RANVILLE	0,85	0,15	0,04	0,26	0,60	0,50	0,30	0,30

● Le traitement eaux de lavage des fumées (rejets liquides)

Les eaux issues du lavage des fumées sont récupérées en pied de laveur et acheminées vers la station de traitement interne des eaux. Avant rejet au milieu naturel, elles sont contrôlées en continu :

- Les volumes de rejets sont plutôt stables tout au long de l'année. Leur fluctuation est essentiellement liée aux réglages opérationnels utilisés pour le bon fonctionnement des laveurs de fumées. La valeur limite des 200 m³/jour fixé par arrêté préfectoral n'a jamais été dépassée sur la période.

Contrôle mensuel des eaux de lavage des fumées :

- Ces analyses réalisées par le Laboratoire LABEO (ex laboratoire départemental Franck DUNCOMBE) sont comparées par rapport aux nouvelles VLE des rejets aqueux validés conjointement avec la DREAL.

- A noter aucun dépassement des valeurs limites de rejets en concentrations massiques et en flux journaliers sur les paramètres mesurés mensuellement.
- Pour les substances suivantes pour lesquelles des analyses laboratoires sont effectuées tous les jours :
 - MES : 3 dépassements ont été relevés en août 2019 ;
 - COT : 1 dépassement en novembre 2019.
- L'analyse de ces dépassements n'a pas permis de mettre en avant un dysfonctionnement particulier de l'outil d'épuratoire.
- Nous concluons que ceux-ci sont dus à des déchets inadaptés présents en fosse et incinérés ces jours-là ; cela a généré une charge polluante plus importante à traiter à un instant T qui n'a pu être « absorbée » par la station d'épuration. La survenance de ces écarts est restée très exceptionnels en 2019 au regard de la surveillance analytique poussée des rejets.
- Un contrôle inopiné sur les rejets aqueux à l'Orne a eu lieu du 9 au 10 octobre 2019. Ce contrôle a été effectué par la société ALPA Chimies basée à ROUEN.
- Les résultats n'ont montré aucun dépassement des seuils prescrits par arrêté préfectoral.

● **Le contrôle annuel du rejet des eaux pluviales**

L'analyse annuelle de la qualité des eaux pluviales rejetées au milieu naturel, par le biais d'un bassin d'infiltration, a été réalisée le 22 mars 2019 par le Laboratoire EUROFINS de CORMELLES-LE-ROYAL : aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été constaté.

● **Le contrôle semestriel du rejet des eaux vers la STEP de Caen**

Des analyses semestrielles sur la qualité des eaux de rejet à la STEP de CAEN LA MER ont été réalisées en mars et en juillet 2019 par le Laboratoire EUROFINS de CORMELLES-LE-ROYAL : Aucun dépassement n'est constaté.

A noter que depuis novembre 2015, date de réception des travaux de restructuration des réseaux d'eaux, seules les eaux usées sanitaires rejoignent la STEP.

Les résultats d'analyse obtenus sont cohérents avec une eau dite "sanitaire".

● **Radioactivité**

Après une année 2018 marquée par 2 apports de déchets déclenchant l'alarme basse du portique radioactivité, l'année 2019 n'a quant à elle pas fait l'objet d'incident sur ce point.

Plus globalement, il n'y a aucun autre évènement d'ordre environnemental à noter sur 2019

● **Mesure de bruit dans l'environnement**

Des mesures de bruit dans l'environnement ont été réalisées en 2018 par la société BUREAU VERITAS et avaient permis de dresser les conclusions suivantes :

- En limite de propriété, les résultats des évaluations acoustiques montrent des niveaux de bruit ambiant en périodes diurnes et nocturnes conformes aux valeurs limites mentionnées dans les référentiels légaux.
- L'impact sonore de l'installation, évalué en zone d'émergence réglementée (voisinage – 23 rue Francis de Pressensé), s'avère également peu significatif et demeure conforme aux seuils de l'arrêté du 23 janvier 1997.

Ces mesures doivent être effectuées tous les 5 ans, sauf en cas d'évolution de l'installation. Il n'a donc pas été réalisé en 2019 de nouveau mesurage.

G. LE BILAN D'EXPLOITATION

● **Les temps de marche et arrêts**

En 2019, le temps de fonctionnement a été de 16 291 heures pour les deux lignes, soit une disponibilité moyenne d'incinération de 93 % (2018 : 92,9 %).

La disponibilité générale de l'installation en 2019 respecte l'engagement de garantie de SIRAC fixé à 92%.

Annexe n°10

Liste des travaux réalisés sur les lignes 1 et 2 de l'installation lors des phases d'arrêts techniques

H. LE PERSONNEL

L'effectif total de la SIRAC est de 33 personnes.

Aucun accident avec arrêt n'est à signaler au niveau du personnel SIRAC. Seuls 3 accidents sans arrêts sont remontés.

En partenariat avec le CALMEC – **CA**en **La Mer** Emploi et **Compétences**, la SIRAC a poursuivi sur 2019 sa démarche d'inclusion en valorisant l'accueil et la formation de personnes en situation précaire.

	Nb annuel d'heures d'insertion
Engagement contractuel SIRAC	3 044
TOTAL Heures insertion 2019 (y compris apprentissage)	3 594

I. LES CERTIFICATIONS

La SIRAC est certifiée :

- ISO 14001 (environnement) depuis 2001.
- ISO 45001 (sécurité – ex OHSAS 18001) depuis 2004.
- ISO 50001 (énergie) depuis 2016.
- Et ISO 9001 (qualité) depuis 2017.

Un audit de renouvellement des certifications, axé sur les référentiels 45001 s'est déroulé en octobre. La certification a été reconduite.

A noter qu'en France très peu d'Unité de Valorisation Energétique sont certifiées suivant les 4 référentiels nominatifs, ce qui constitue une situation remarquable pour SIRAC.

3/ ELEMENTS FINANCIERS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A. PRINCIPES FINANCIERS DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La SIRAC perçoit une rémunération auprès des "usagers" (ou clients) suivants :

- le SYVEDAC ;
- les apporteurs de déchets d'activité de soin à risques infectieux (DASRI) ;
- les collectivités ou clients extérieurs, apportant des déchets ménagers et assimilés ;
- les clients de la vente de chaleur ;

en fixant des tarifs qui doivent permettre d'assurer l'équilibre financier du contrat sur sa durée.

Pour les "usagers" (ou clients), autres que le SYVEDAC, la SIRAC fixe ses tarifs et facture directement.

Pour le SYVEDAC, le contrat prévoit une rémunération à tonne incinérée. Pour l'admission de déchets tiers sur l'UVE, le délégataire verse au SYVEDAC une redevance garantie. Il reverse également au SYVEDAC 50% des recettes de vente de chaleur au-delà de 105 000 MWh/an.

B. ELEMENTS FINANCIERS DE LA SIRAC

Ce quatrième exercice correspond toujours à une situation transitoire du fait de la rentrée tardive en activité de l'ORC. Les recettes 2019 réalisées sont en hausse significative (env. +336 K€) par rapport à 2018 mais restent très significativement plus faibles que le prévisionnel contractuel initial (différentiel global sur les recettes d'env. -900 K€), notamment sur les recettes sur les déchets tiers beaucoup plus faibles, non compensées par la rémunération plus importante perçue sur les déchets du SYVEDAC.

C. COMPTE RENDU FINANCIER :

Annexe n°12

Synthèse financière de la SIRAC

Le compte rendu financier se décompose comme suit :

	2017 (en K€ HT)	2018 (en K€ HT)	2019 (en K€ HT)
Produits de gestion (Chiffre d'Affaires)	8 167	8 613	8 907
Charges de gestion (coûts d'exploitation)	- 9 747	- 9 584	- 8 616
Résultat d'exploitation	- 910	- 971	292
Résultat financier	- 63	- 93	- 81
Résultat net	- 1 055	- 1 082*	270

*Pour rappel, une provision pour risque à hauteur d'une TGAP majorée pour non atteinte de la haute performance énergétique en 2018 sur SIRAC a été passée dans les résultats 2018, alors qu'au 31/12/2018, une performance de 0,70€ a été atteinte.

- Produits perçus par la SIRAC

Rémunération apportée par le SYVEDAC (en K€ HT)
TGAP comprise

	2015 TGAP 4,11 €/t	2016 TGAP 4,13 €/t	2017 TGAP 3,00 €/t	2018 TGAP 3,01 €/t	2019 TGAP 3,00 €/t
TOTAL	6 284	4 404	4 492	4 186	4 694

- Recettes liées aux clients extérieurs (en K€ HT) TGAP comprise

PRESTATIONS	2016	2017	2018	2019
Déchets des Activités Economiques + client OM	1 546	687	842	969
Déchets activités de soins et confidentiels	610	697	719	749
Vente de chaleur	2 344	2 264	2 348	2 486
Vente d'électricité		8	18	7

- Redevance de garantie sur les déchets tiers versée par la SIRAC au SYVEDAC (acomptes imputés sur les factures mensuelles en K€ HT) :

2016	2017	2018	2019
- 987	- 851	- 936	- 914

- Redevance intéressement sur la vente de chaleur versée par le délégataire au SYVEDAC (en K€ HT) :

2016	2017	2018	2019
- 85	- 45	- 87	- 156

D. STRUCTURE TARIFAIRE 2019

Le compte rendu financier du Fermier fait ressortir un coût unitaire moyen (en € HT/tonne incinérée, TGAP comprise) :

PRESTATIONS	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	51,57	34,21	35,42	35,15	35,89
Déchets Activités Economiques	106,70	84,18	80,09	/	/
Déchets Ménagers Clients SIRAC		87,42	88,57	70,04	76,56
Déchets activités de soins	218,44	158,60	185,50	198,51	215,35
Vente de chaleur (€/MWh)	13,58 ⁽¹⁾	20,70	20,70	20,70	20,13

(1) Revalorisation du prix de vente de la chaleur avec une rétrocession au SYVEDAC.

Il est précisé que le rapport annuel 2019 de la SIRAC est librement consultable dans les bureaux du SYVEDAC. Des questions ont été posées au délégataire pour vérifier la véracité et la complétude des informations qu'il contient.

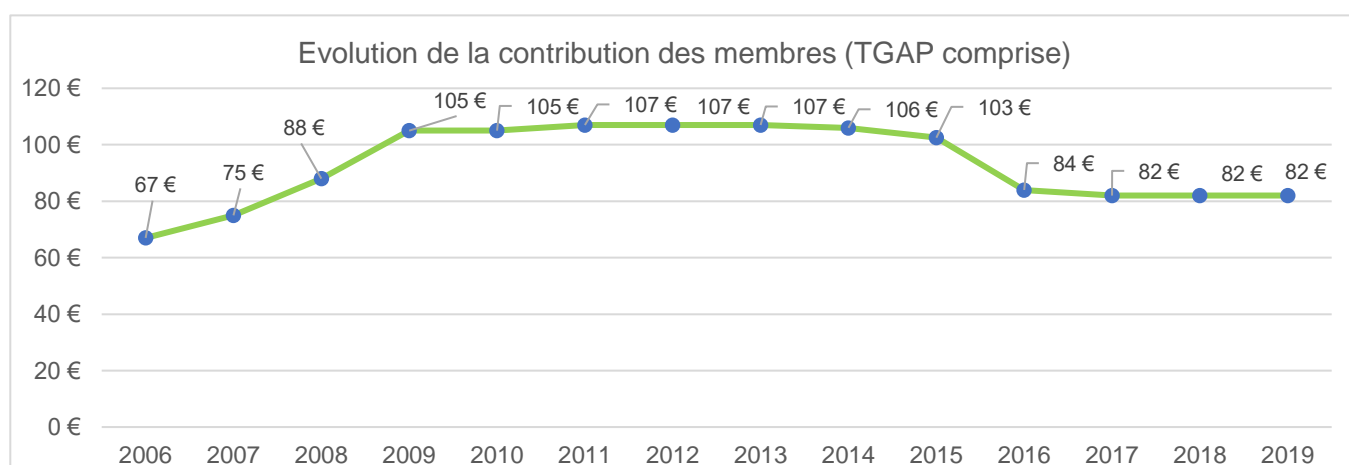


7

ELEMENTS FINANCIERS DU SYVEDAC

1/ CONTRIBUTION DES GROUPEMENTS MEMBRES

L'évolution de la contribution des membres est la suivante en € HT/tonne :



2/ EXERCICE 2019 – COMPTE ADMINISTRATIF

1- INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

LIBELLE	CREDITS	REALISATIONS	REPORTS
Résultat d'investissement reporté	32 587,40		
Emprunts	2 350 000,00	2 339 739,25	
Frais d'études	36 500,00	30 529,00	5 971,00
Terrains nus	2 500,00	2 417,22	
Acquisition logiciel et site internet	9 120,00	9 120,00	
Aménagement pédagogique	625,00	400,00	
Matériel de bureau et informatique	900,00	815,00	
Mobilier	1 555,36	1 551,57	
Travaux	1 792 138,88	0,00	
Matériel de transports	23 700,00	23 665,40	
Subventions d'équipement	266 008,54	239 617,43	
Apport capital social SPL	387 000,00	386 635,50	
AMO LAZZARO	30 000,00	2 677,50	10 347,50
Amortissement des subventions	55 000,00	39 777,00	
TOTAL	4 987 635,18	3 076 944,87	16 318,50

B. RECETTES

LIBELLE	CREDITS	REALISATIONS	REPORTS
Excédent de fonctionnement capitalisé	297 396,30	297 396,30	
Matériel de transports	19 800,00	19 721,17	
Tri – Subvention ADEME – Etude territoriale du tri	21 000,00	20 051,50	
Virement de la section de fonctionnement	2 263 438,88		
Amortissement des immobilisations	2 386 000,00	2 334 693,00	
TOTAL	4 987 635,18	2 671 861,97	0,00

2- FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

	LIBELLE	CREDITS	REALISATIONS	REPORTS
<u>INCINERATION</u>				
	Fournitures petit équipement	300,00	217,40	
	Vêtements de travail	565,00	562,11	
	Fournitures administratives	1 235,00	1 145,85	
	Prestations de services	66 490,00	50 331,98	
	Autres prestations de services	6 896,00	4 576,00	
	Exploitation de l'usine	3 867 673,00	3 822 466,53	
	OM – Transfert NCPA	137 000,00	93 938,47	
	Frais d'affranchissement	6 600,00	6 583,53	
	Maintenance	2 467,00	2 391,03	
	Primes d'assurances	34 900,00	34 900,00	
	Etudes et recherches	24 000,00	23 200,00	
	Documentation générale et technique	500,00	324,19	
	Achat livres et disques	100,00	0,00	
	Formation	2 000,00	1 098,00	
	Services bancaires et assimilés	1 500,00	750,00	
	Voyages et déplacements	3 000,00	792,31	
	Carburants	1 200,00	1 200,00	
	Location de véhicules	1 900,00	1 784,00	
	Entretien et réparation du matériel roulant	2 600,00	2 428,47	
	Indemnité de conseil	2 000,00	1 959,77	
	Frais d'actes et de contentieux	11 700,00	11 700,00	
	Fêtes et cérémonies	1 000,00	445,80	
	Frais de colloques et séminaires	170,00	170,00	
	Annonces et insertions	3 000,00	2 790,00	
	Catalogues et imprimés	6 310,00	4 962,10	
	Réceptions	2 700,00	1 912,47	
	Cotisation aux associations	2 950,00	2 776,00	
	Remboursement de frais (conv. MAD)	83 800,00	78 795,01	
	Frais de missions	940,00	855,37	
	Abonnements transports	80,00	0,00	
	Taxes foncières	296 000,00	80 379,00	
	Assistance gestion de la dette	6 000,00	5 040,50	
	Remboursement de frais SIRAC	193 000,00	192 937,00	
	Subventions aux associations	8 000,00	0,00	
	Prévention - Autres matières et fournitures	6 060,00	6 050,37	
	Prévention - Reprographie	850,00	576,00	
	Prévention - Etudes	41 680,00	41 680,00	
	Prévention - Contrats Prestations	140 490,00	6 250,00	
	Prévention – Formation	1 000,00		
	Prévention - Annonces et insertions	700,00	685,00	
	Prévention - Publications	2 470,00	2 465,60	
	Prévention - Fêtes et cérémonies	500,00	428,66	
	Prévention – Relations publiques/Animations	450,00	419,67	
	Prévention - Petit équipement	6 695,00	5 955,19	

Prévention - Fournitures signalétiques	6 946,00	6 733,80	
Prévention – Transports collectifs	1 670,00	1 245,46	
Prévention – Subvention CREPAN	14 500,00	7 020,00	
Prévention - Subvention CPIE	35 110,00	22 575,00	
Prévention - Livres disques	250,00	240,80	
Prévention - Suivi compostage collectif	27 150,00	23 223,45	
Prévention - Subvention aux associations	40 900,00	26 222,00	
Prévention – Tri	1 863,60	- 52 520,67	
Charges de personnel	294 010,00	262 729,86	
Subvention CLAS	4 000,00	4 000,00	
Arrondis Prélèvement à la source	0,00	2,30	
Indemnité des élus	45 000,00	45 403,20	
Cotisations retraite élus	3 500,00	3 446,09	
Formation des élus	1 000,00	0,00	
Titres annulés sur exercices antérieurs	193 900,00	193 226,30	
Intérêts des emprunts	460 000,00	450 132,20	
Intérêts ligne de trésorerie	1 000,00	91,18	
ICNE - Rattachement	10 000,00	- 2 815,72	
Virement à la section d'investissement	2 263 438,88		
Amortissement des immobilisations	2 386 000,00	2 334 693,00	
	Sous/Total	10 769 709,48	7 823 571,63
<u>TRI SELECTIF</u>			
Tri - Subventions versées aux membres	2 884 100,00	2 884 100,00	
Tri - Foires et expositions	50,00	0,00	
Tri – Fêtes et cérémonies	1 600,00	1 130,11	
Tri – Imprimés communication	19 509,00	6 567,84	
Tri - Transports collectifs	2 450,00	1 945,45	
Tri - Remboursement de frais-(conv. MAD)	37 200,00	37 197,91	
Tri – Annonces et insertions	3 100,00	2 520,00	
Tri - Fournitures petit équipement	3 300,00	2 802,28	
Tri - Prestations de tri	2 465 000,00	2 376 966,13	
Tri – Transfert NCPA	54 000,00	15 406,40	
Tri – Contrats de prestations	68 460,00	11 832,14	
Tri – Remboursement de frais autres organismes	1 180,00	1 179,23	
Tri – Annulation de titres sur exercice antérieurs	124 400,00	514,28	
Tri – Charges de personnel	208 090,00	206 975,02	
	Sous/Total	5 872 439,00	5 549 136,79
			0,00
<u>ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS</u>			
Traitement des Déchets verts	542 000,00	503 109,72	
Traitement des Encombrants	395 000,00	395 000,00	
DV – Transfert NCPA	25 000,00	19 786,30	
	Sous/Total	962 000,00	917 896,02
			0,00
	TOTAL	17 604 148,48	14 290 604,44
			0,00

B. RECETTES

	LIBELLE	CREDITS	REALISATIONS	REPORTS
<u>INCINERATION</u>				
	Résultat de fonctionnement reporté	2 030 256,48		
	Redevances d'incinération adhérents	7 216 000,00	7 177 615,08	
	Redevances d'incinération clients	1 106 000,00	1 035 478,88	
	Reversement intéressement	223 300,00	406 940,40	
	Remboursement sur rémunération		13 622,68	
	Remboursement restauration part agents		2 128,14	
	Remboursement taxes foncières	296 000,00	273 316,00	
	Produits exceptionnels		1 500,00	
	Redevance SAFER	3 150,00	3 150,00	
	Ajustement TVA		2,76	
	Arrondi prélèvement à la source		0,94	
	Amortissement des subventions	55 000,00	39 777,00	
	<u>Sous/Total</u>	10 929 706,48	8 953 531,88	0,00
<u>TRI</u>				
	Tri - Subvention Eco-Folio	376 000,00	613 870,12	
	Tri - Subvention Eco-Emballages	3 230 000,00	2 998 450,73	
	Tri – Subvention ADEME – Plan de prévention	77 500,00	28 954,13	
	Tri - Produit ventes matériaux	1 892 300,00	1 601 500,24	
	<u>Sous/Total</u>	5 575 800,00	5 242 775,22	0,00
<u>ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS</u>				
	Remboursement de frais - Encombrants	390 000,00	389 947,76	
	Remboursement de frais - Déchets verts	708 642,00	625 251,34	
	<u>Sous/Total</u>	1 098 642,00	1 015 199,10	0,00
	TOTAL	17 604 148,48	15 211 506,20	0,00



8

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2019

du SYVEDAC sur le prix et la qualité
du service public de prévention
et de gestion des déchets

1/ INDICATEURS TECHNIQUES

A. TERRITOIRE CONCERNE : 5 GROUPEMENTS ADHÉRENTS EN CHARGE DE LA COLLECTE ET DES DÉCHÈTERIES

GROUPEMENTS	NOMBRE DE COMMUNES AU SYVEDAC	POPULATION
Communauté urbaine CAEN LA MER (50 COMMUNES)	35	247 734
Communauté de communes CŒUR DE NACRE (12 COMMUNES)	10	19 758
Communauté de communes NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE)	33	30 525
Communauté de communes VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON (23 COMMUNES)	19	16 737
SMICTOM DE LA BRUYERE (4 COMMUNES)	4	8 528
TOTAL	103	328 624

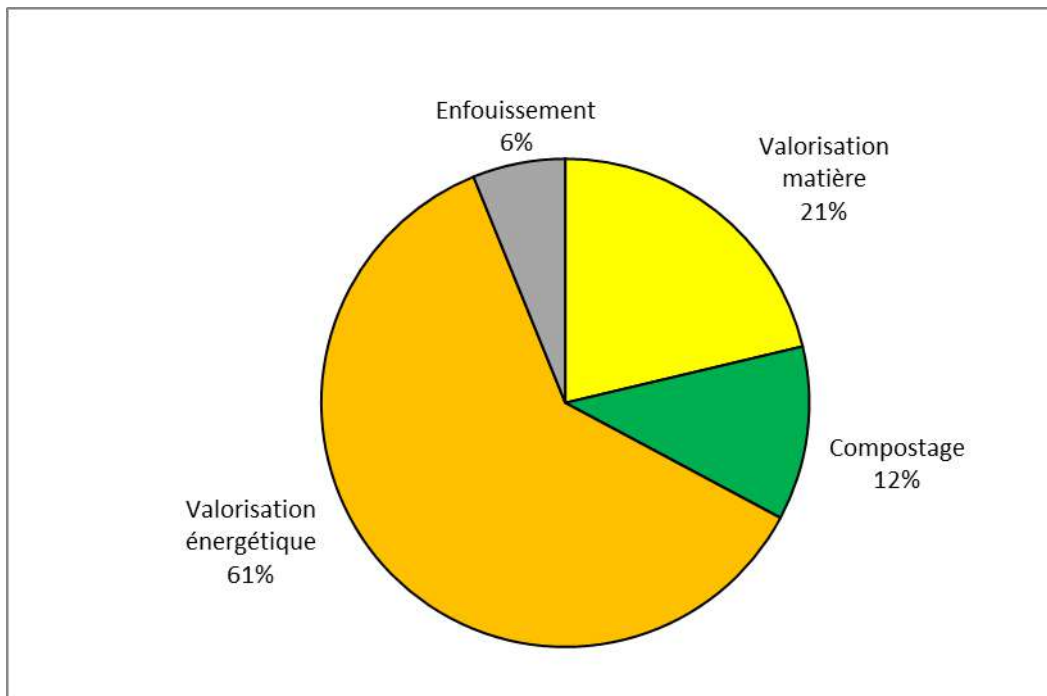
Tonnages de déchets réceptionnés par le SYVEDAC pour les 5 groupements adhérents (hors clients et refus de tri) :

TYPE DECHETS	TONNAGES	%	KG/HAB/AN
Ordures ménagères	86 968	61,2	264,6
Verre	11 238	7,9	34,2
Emballages multi-matériaux	21 347	15,0	65,0
Cartons déchèteries	298	0,2	Non significatif
Cartons professionnels	329	0,2	Non significatif
Papiers de bureau	310	0,2	Non significatif
Encombrants	4 292	3,0	13,1
Déchets verts	17 412	12,2	57,4
TOTAL	142 194	100,0	

B. CENTRES DE TRAITEMENT

CENTRES DE TRAITEMENT	TONNAGES TRAITES	MAITRISE D'OUVRAGE	MODALITE D'EXPLOITATION	NATURE DE LA VALORISATION
UVE des déchets COLOMBELLES (14)	OM adhérents : 87 950 OM clients : 13 036 100 986	SYVEDAC	Contrat de Délégation de Service Public SIRAC	Valorisation énergétique Performance énergétique : 0,79 - Production d'eau surchauffée pour chauffage urbain - Production électricité
Centres de tri VALORPOLE(72) PAPREC (35)	Emballages et papiers 21 347	Privé	Prestations de service GDE	Tri pour recyclage (valorisation matière)
Centre de tri MAISONCELLES PELVEY (14)	Papiers 310	Privé	Prestations de service EATS	Tri pour recyclage (valorisation matière)
VEOLIA à Giberville (14)	Cartons 627	Privé	Prestations de service GDE	Mise en balles pour recyclage (valorisation matière)
Pré-traitement du verre ST VIGOR D'YMONVILLE (76) après transfert à Rots & Giberville (14)	Verre 11 238	Privé	Prestations de service SIBELCO GREEN SOLUTIONS	Recyclage (valorisation matière)
Plate-forme de compostage BILLY (14)	Déchets verts PAP 11 386	Privé	Prestations de service VALNOR	Compost (valorisation matière)
Plate-forme de compostage CARPIQUET (14)	Déchets verts PAP 3 415	Privé	Prestations de service (sous-traitance VALNOR) SOCOMPOST	Compost (valorisation matière)
Plate-forme de compostage DE SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY (14)	Déchets verts PAP (Régie de collecte de CAEN LA MER) 2 611	Privé	Prestations de service SMICTOM DE LA BRUYERE	Compost (valorisation matière)
Plateforme de réception et tri des encombrants BLAINVILLE-SUR-ORNE (14)	Encombrants PAP 4 292	Privé	Prestations de service SUEZ RV NORMANDIE	Valorisation matière : 24,4% Enfouissement : 75,6 %

C. MODE DE TRAITEMENT DES DECHETS CONFIES AU SYVEDAC PAR LES GROUPEMENTS ADHERENTS



2/ PRINCIPALES PRESTATIONS DE SERVICE REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	TYPES DE CONTRAT ET DUREES	ECHEANCES	MONTANTS ANNUELS 2019 FACTURES DU 01/01/19 AU 31/12/19 (EN € HT)
MARCHES DE TRAITEMENT				
SIRAC	Exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets	Délégation de service public 15 ans	31 décembre 2030	Rémunération 4 391 075 € TGAP 302 877 € Intéressement vente de chaleur - 156 267 € Redevance garantie 894 763 €
VALNOR	Réception, broyage et compostage des déchets verts	Marchés de prestations de service 3 ans + 3 mois	31 mars 2019 (+ 1 an + 1 an)	344 749 €
SOCOMPOST	Réception, broyage et compostage des déchets verts	(sous-traitant VALNOR)	31 mars 2019 (+ 1 an + 1 an)	98 956 €
SMICTOM DE LA BRUYERE	Broyage et compostage des déchets verts issus des collectes en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC	Convention de coopération entre le SMICTOM de la Bruyère et le SYVEDAC	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (+1 an)	71 796 €
GDE	Réception, tri et conditionnement des emballages ménagers et des journaux magazines	Marchés de prestations de service 5 ans + 1 an + 1 an	1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 (+ 1 an + 1 an)	88 271 €
VALORPOLE	Réception, tri et conditionnement des emballages ménagers et des journaux magazines	(sous-traitant GDE)		374 588 €
NCI ENVIRONNEMENT	Réception, tri et conditionnement des emballages ménagers et des journaux magazines	(sous-traitant GDE)		1 851 431 €
ENTREPRISE ADAPTEE AU TRI SELECTIF (EATS)	Tri des collectes séparées de papiers sur le territoire du SYVEDAC et conditionnement des papiers triés		Du 20 juillet 2017 au 31 décembre 2019	41 293 €
SUEZ RV Normandie	Réception, Tri des encombrants collectés en PAP sur le territoire du SYVED- Lot n° 1	Marchés de prestations de service 3 ans + 3 mois	31 mars 2019 (+ 1 an + 1 an)	164 889 €

SUEZ RV Normandie	Traitement des refus de tri des déchets encombrants collectés en PAP sur le territoire du SYVEDAC et des encombrants collectés dans les déchèteries de Caen la mer - Lot n° 2	Marchés de prestations de service 3 ans + 3 mois	31 mars 2019 (+ 1 an + 1 an)	214 742 €
COVED	Reprise au 01/01/19 du marché de transport des recyclables, encombrants et déchets verts du Quai de Transfert de Périers-en-Auge.		6 mois	16 494 €
MAUFFREY GHESTEM NORMANDIE	Transport des déchets ménagers du SYVEDAC		Du 1 ^{er} juillet 2019 au 31 mars 2021 + 1 an + 1an	72 048 €
CdC NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	Convention de gestion pour le quai de transfert de Périers-en-Auge	Convention	Durée indéterminée	51 556 €
ASSURANCES				
SMACL	Lot n°1 – Assurance Responsabilité civile et Protection juridique	Contrat d'assurance - 5 ans	31 décembre 2019	3 576 €
CABINET MOUREY JOLY	Lot n°2 – Assurance Protection juridique des agents et des élus		31 décembre 2019	228 €
PROTECTAS	Mission de conseil et d'assistance permanente en assurances	Etude et conseil - 5 ans	31 décembre 2019	2 200 €
MMA Cabinet PREVEL	Lot n°2 – Dommages ouvrages	Contrat d'assurance - 10 ans	1 ^{ER} juillet 2025	0 €
SMACL	Assurance de 3 Véhicules à usage professionnel	Contrat d'assurance 5 ans + 7 mois	31 décembre 2021	1 092 €
GROUPAMA CENTRE MANCHE	Assurance des risques statutaires du personnel	Contrat d'assurance – 6 ans	1 ^{er} janvier 2024	10 504 €
PRESTATIONS ENTREPRISES / CONVENTION				
ECOGEOS	Etude de caractérisation des ordures ménagères	Marché de prestations de service <i>Campagne décembre 2022</i> <i>Campagne été 2023</i>	<i>Campagne décembre 2018</i> Campagne été 2019	25 750 €
CPIE L'AULNE VERT	Encadrement éducatif des visites de l'Unité de Valorisation Energétique	Convention 3 ans	31 août 2020	19 420 €
CPIE – L'AULNE VERT	Prestations d'animations pédagogiques en milieu scolaire et extrascolaire sur la prévention des déchets	Convention 2 ans	23 octobre 2020	32 760 €

ESAT – APAEI	Mise à disposition d'un stock de 4000 gobelets réutilisables ainsi que les conditions de gestion et de lavage de ce stock	Convention 3 ans	31 décembre 2019	798 €
CPIE VALLEE DE L'ORNE	Accompagnement à la pratique du compostage partagé sur le territoire du SYVEDAC	Convention 3 ans	31 mars 2020	7 002 €
LA POSTE	Collecte PRIMO (tous les jours)	Contrat de prestations		690 €
ELITE COURSES	Navette courrier entre l'Hôtel de Ville et le SYVEDAC	Contrat de service 1 an + 1an + 1an	31 décembre 2019	800 €
RENAULT RETAIL LOCATION	Location de 2 véhicules électriques ZOE	Contrat de service 2 mois	30 septembre 2019	1 831 €
SAFER	Convention de mise à disposition des terres acquises fin septembre 2017 (environ 22 hectares)	Convention (recettes) 6 ans	30 septembre 2023	+ 3 150 €
CABINET MERLIN	Mission de contrôle de la DSP pour l'exploitation de l'UVE des déchets	Marché de prestations de service 27 mois	30 juin 2020	37 873 €
AWIPLAN	Remplissage de la matrice des coûts et valorisation des résultats	Marché de prestation de service 2 ans	18 septembre 2020	3 445 €
CABINET SOETE	Accompagnement du SYVEDAC au changement d'organisation et fonctionnement	Marché de prestation de service 3 mois	31 décembre 2018	4 080 €
CREATEUR D'IMAGE	Conception, développement et maintenance du site Internet du SYVEDAC	Marché de prestations de service 18 mois	2 avril 2019	7 600 €
CREATEUR D'IMAGE	Définition d'un plan de communication pour le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2017/2022	Marché de prestations de service 4 mois	16 mars 2019	8 850 €
BIOMASSE NORMANDIE	Contrat de collaboration pour la réalisation d'un programme de recherche « Comment tester l'efficacité et optimiser le dispositif CLIIINK ? »	Convention 1 an	4 novembre 2019	5 110 €
L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	Contrat de collaboration pour la réalisation d'un programme de recherche « Comment tester l'efficacité et optimiser le dispositif CLIIINK ? »	Convention 1an	4 novembre 2019	6 765 €

BIOMASSE NORMANDIE	Contrat de collaboration pour la réalisation d'un programme de recherche « Motiver le comportement de tri du verre auprès du collectif à faible impact de tri ».	Convention 1 an	19 décembre 2019	1 825 €
L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	Contrat de collaboration pour la réalisation d'un programme de recherche « Motiver le comportement de tri du verre auprès du collectif à faible impact de tri ».	Convention 1 an	19 décembre 2019	7 140 €
CREPAN	Convention – Gaspillage alimentaire dans les EHPAD	Convention 1 an	31 décembre 2020	2 106 €
PHENIX	Contrat entre le SYVEDAC et la société PHENIX pour la réduction du Gaspillage alimentaire dans les commerces alimentaires	Convention 2 ans	30 juin 2021	0 €
CLAS – CU CAEN LA MER	Convention d'objectifs	Convention	Illimitée sauf dénonciation	3 292 €
BRG AVOCATS / TRIDENT SERVICE / ESPELIA	Mission d'assistance juridique et financière pour création d'une SPL pour le tri des déchets recyclables ménagers et assimilés sur la Normandie occidentale		Mars 2020	25 529 €
INSTITUT DU TEMPS GERE (ITG)	Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation des fouilles préalables aux travaux d'aménagement des serres	Durée 3 mois	2020	2 678 €
CPIE	Convention – Collecte séparative des biodéchets CU Caen la mer/SYVEDAC/Ville de Caen/Ville d'Hérouville-Saint-Clair/TOUT EN VELO/CPIE/CIVILAB	Convention 27 mois	31 mars 2021	12 745 €
CIVILAB				13 477 €

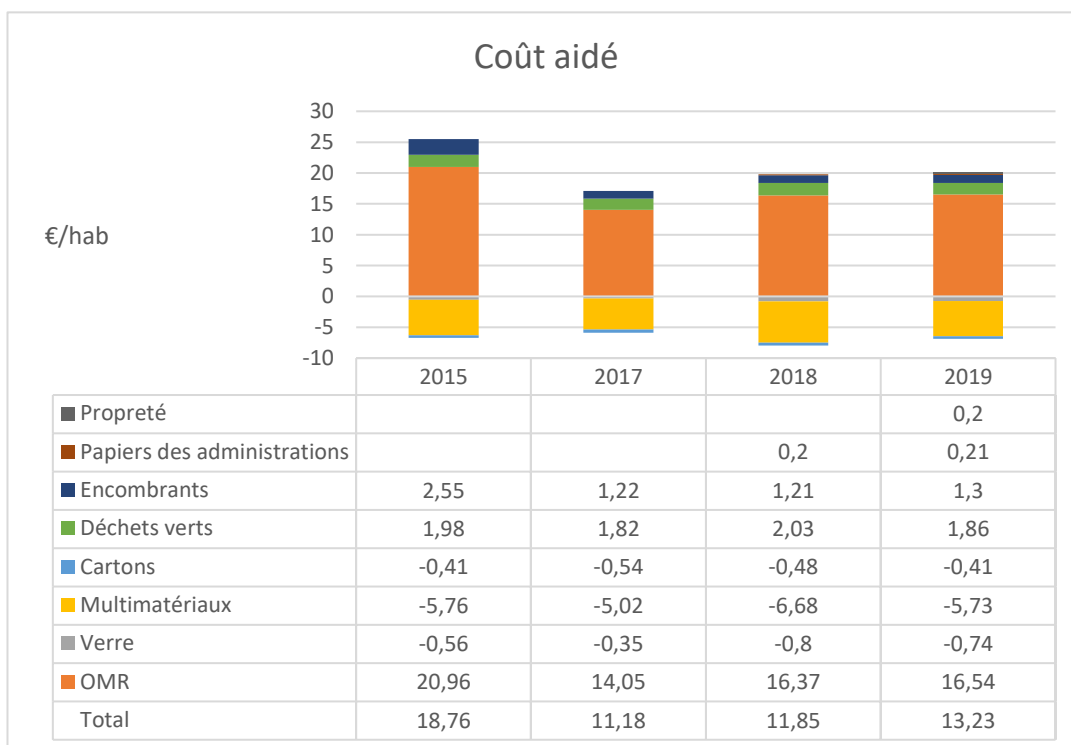
3/ INDICATEURS FINANCIERS

<ul style="list-style-type: none"> Montant annuel global des dépenses du SYVEDAC (Compte Administratif 2019) 	<p>Mandats émis :</p> <p>Fonctionnement 14 290 604 € HT</p> <p>Investissement 3 076 945 € HT</p>
<ul style="list-style-type: none"> Modalités de financement 	<p>Contribution des groupements</p> <p>Soutiens CITEO pour la valorisation des emballages</p> <p>Soutiens CITEO pour la valorisation des papiers</p> <p>Vente de matériaux issus de la collecte sélective</p>
<ul style="list-style-type: none"> Contribution des membres du SYVEDAC pour le traitement des OM 	82,00 € HT/tonne d'ordures ménagères incinérés (TGAP incluse = 3,00 €/tonne)
<ul style="list-style-type: none"> Coût de revient net de l'incinération avec valorisation énergétique – contrat DSP SIRAC (hors investissement porté le SYVEDAC) 	35,89 € HT/tonne (TGAP incluse = 3 €/tonne et déduction faite de l'intéressement + vente de chaleur et redevance garantie).
<ul style="list-style-type: none"> Redevance de reversement garantie SIRAC pour les déchets tiers 	Soit Rg = 894 763,32 €
<ul style="list-style-type: none"> Intéressement vente de chaleur 	<p>Engagement annuel : 105 000 MWh</p> <p>Vente de chaleur : 123 486 MWh</p> <p>Chaleur vendue au-delà de l'engagement : 18 486 MWh</p> <p>Montant des recettes : 156 266 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> Contribution des membres du SYVEDAC pour le traitement des encombrants 	88,00 € HT/tonne (TGAP incluse = 16 €/tonne)
<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen du marché pour le traitement des encombrants 	88,34 € HT/tonne (TGAP incluse = 16,00 €/tonne)
<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen du marché pour le tri des collectes sélectives d'emballages 	108,41 € HT/tonne entrante 152,80 € HT/tonne sortante
<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen du marché pour le tri des papiers de bureau des établissements publics 	125,09 € HT/tonne entrante 129,90 € HT/tonne sortante
<ul style="list-style-type: none"> Contribution des membres du SYVEDAC pour le traitement des déchets verts 	30,20 €/tonne
<ul style="list-style-type: none"> Coût global des marchés pour le traitement des déchets verts 	29,61 € HT/tonne
<ul style="list-style-type: none"> Montant des soutiens reversés par le SYVEDAC aux groupements adhérents pour la collecte sélective 	<p>Solde du tri 2018</p> <p>3 130 191,17 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés 	Sans objet

MONTANT DES AIDES PERÇUES PAR LES ORGANISMES AGREES ET SOUTIENS VALORISATION MATIERE

- SOUTIEN CITEO (flux emballages) –liquidatif 2018 :	3 377 945,60 € dont :
Soutien collecte sélective	2 378 157,51 €
Soutien au recyclage des matériaux issus des mâchefers	37 552,60 €
Soutien à la valorisation énergétique des emballages	254 849,25 €
Soutien à l'action de sensibilisation	121 837,15 €
Soutien à la connaissance des coûts	55 708,77 €
Soutiens contrat d'objectif	529 840,32 €
- Soutien CITEO (flux papiers) – liquidatif 2017 :	501 374,30 €
- Montant des recettes de valorisation matière (expéditions sur 2019)	1 716 143 € dont :
Papiers (7 115 tonnes) :	642 330 €
Papiers de bureau (79 tonnes) :	11 692 €
Plastiques (1 534 tonnes) :	382 221 €
Cartons (5 287 tonnes) :	331 714 €
Gros de magasins (647 tonnes) : :	6 755 €
Briques (Cartons complexes -242 tonnes) :	2 420 €
Acier (522 tonnes) :	51 050 €
Aluminium (58 tonnes) :	25 062 €
Verre (10 783 tonnes) :	262 898 €

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années



MATRICE DES COÛTS 2019 – SYTNHESE

Coûts agrégés en €HT/an

	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Cartons déchèteries	Cartons professionnels	Déchets verts	Encombrants	Papiers bureau	Propreté	Total				
Charges de structure	206 619	23 219	44 105	616	680	35 975	8 868	640	2 029	322 751				
Communication	13 507	81 041	81 041	---	---	13 507	13 507	67 534	-	270 137				
Prévention	221 655	28 642	54 407	760	839	44 378	10 939	790	-	362 410				
Transfert/transport	93 938	---	15 406	---	---	67 430	---	-	-	176 774				
Incinération	6 383 685	---	---	---	---	---	---	-	65 343	6 449 028				
Tri et conditionnement	---	---	2 329 394	7 207	7 957	---	---	38 718	-	2 383 276				
Compostage	---	---	---	---	---	455 466	---	-	-	455 466				
Autres valorisations	---	---	---	---	---	---	395 000	-	-	395 000				
TOTAL CHARGES	6 919 404	132 902	2 524 353	8 583	9 476	616 756	428 314	107 682	67 372	10 814 842				
Ventes matériaux	---	245 336	1 323 591	8 647	9 547	---	---	14 379	-	1 601 500				
Prestations	1 035 479	---	---	---	---	---	---	-	-	1 035 479				
Autres produits	136 068	228	433	6	7	353	87	6	1 513	138 701				
Soutiens des sociétés agréées	247 276	126 825	3 078 182	64 278	70 964	---	---	24 796	-	3 612 321				
Subventions	65 191	3 140	5 927	83	91	4 807	1 190	120	405	80 954				
TOTAL PRODUITS	1 484 014	375 529	4 408 133	73 014	80 609	5 160	1 277	39 301	1 918	6 468 955				
CONTRIBUTIONS	7 026 007	-	222 839	-	43 199	-	47 693	623 803	389 433	-	19 842	5 275 451		
COÛT AIDE HT	5 435 390	-	242 627	-	1 883 780	-	64 431	-	71 133	611 596	427 037	68 381	65 454	4 345 887

Coûts agrégés en €HT/habitant du SYVEDAC

	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Cartons déchèteries	Cartons professionnels	Déchets verts	Encombrants	Papiers bureau	Propreté	Total
Total charges	21,06	0,40	7,68	0,03	0,03	1,88	1,30	0,33	0,21	32,91
Coût technique	17,49	0,34	3,65	0,00	0,00	1,88	1,30	0,28	0,20	24,46
Coût partagé	16,74	0,73	5,71	0,20	0,22	1,88	1,30	0,21	0,20	13,47
Coût aidé HT	16,54	0,74	5,73	0,20	0,22	1,86	1,30	0,21	0,20	13,22
Contributions	21,38	0,68	7,40	0,13	0,15	1,90	1,19	0,06	---	16,05

Total des charges : ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par le SYVEDAC sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Coût technique : total des charges moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, énergie...).

Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par CITEO. La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par le SYVEDAC.

Coût aidé : coût partagé moins les aides reçues.

Montant des contributions : ensemble des contributions perçues pour financer le service (contributions des EPCI).



9

ANNEXES

Annexes

ANNEXE 1 - Population du SYVEDAC 2019 par commune et groupement adhérent	P 60
ANNEXE 2 - 68 délégués titulaires du SYVEDAC,	P 61
ANNEXE 3 - Ordres du jour des Comités syndicaux en 2019 Décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation du Comité syndical	P 62
ANNEXE 4 - Tableau des quantités de déchets traités par le SYVEDAC : → en kg/hab. par groupement → en tonnes par groupement	P 68
ANNEXE 5 - Flux de déchets traités par le SYVEDAC	P 70
ANNEXE 6 - Diagramme de la synthèse des flux sur l'Unité de Valorisation Energétique	P 71
ANNEXE 7 - Mise en œuvre du SCORGRAVE (SMC) – Cartographie des chantiers	P 72
ANNEXE 8 - Traitement des fumées (rejets atmosphériques) Mesures semestrielles : Diagrammes épuratoires des lignes 1 et 2	P 73
ANNEXE 9 - Implantation des points de prélèvement par AIRNORMAND	P 74
ANNEXE 10 - Liste des travaux réalisés sur les lignes 1 et 2 de l'installation lors des phases d'arrêts techniques	P 75
ANNEXE 11 - Synthèse financière 2019 de la SIRAC	P 76

ANNEXE 3 – Comités syndicaux et Décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation du Comité syndical du 7 février 2017 et Marchés attribués au cours de l'année 2019

DATES	COMITES SYNDICAUX - ORDRES DU JOUR
26 mars	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contrats de collaboration de recherche avec BIOMASSE NORMANDIE et L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE « Comment tester l'efficacité et optimiser le dispositif Cliiink ? » et « Comment motiver le comportement de tri du verre dans l'habitat collectif ? ». 2. Composition du Syndicat – Installation des nouveaux délégués titulaires et suppléants pour CAEN LA MER, CŒUR DE NACRE, NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE et le SMICTOM DE LA BRUYERE. 3. Composition du Bureau du SYVEDAC – Répartition des membres du Bureau entre groupements adhérents. 4. Composition du Bureau du SYVEDAC – Election d'un représentant du SMICTOM DE LA BRUYERE au Bureau. 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018. 6. Décision n°2019/01 – Reprise pour la valorisation des matériaux issus de la collecte sélective des emballages ménagers : Papier-Carton Non Complexé (PCNC) et Gros de magasin (1.02). 7. Ressources humaines – Recours au service civique – Autorisation. 8. Ressources humaines – Modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire et de versement des indemnités pour travaux supplémentaires (IHTS) – Modification de l'annexe pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux. 9. Etude territoriale de la fonction tri des emballages ménagers et des papiers – Accord de principe pour un projet de coopération entre collectivités permettant la mutualisation publique de la fonction tri. 10. Convention de coopération entre le SMICTOM DE LA BRUYERE et le SYVEDAC pour le broyage et le compostage des déchets verts issus des collectes en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC – Autorisation de signer la convention. 11. Prestations de transport des déchets – Lancement de la consultation d'appel d'offres et autorisation de signature du marché. 12. Appel à projets 2019 ADEME/DRAAF/DREAL – Prévention et réduction du gaspillage alimentaire en Normandie – Candidature du Syndicat.
11 juin	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019. 2. Décision n°2019/02 – Location d'un véhicule à usage professionnel. 3. Décision n°2019/03 – Transport des déchets ménagers du SYVEDAC. 4. Décision n°2019/04 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une Société Publique Locale pour le tri des déchets recyclables ménagers et assimilés sur la Normandie occidentale. 5. Finances – Exercice 2018 – Compte administratif. 6. Finances – Exercice 2018 – Compte de gestion. 7. Finances – Exercice 2018 – Affectation du résultat. 8. Finances – Exercice 2019 – Redressement judiciaire de la société GREENFIELD – Remboursement à EATS des frais de transport des papiers triés du SYVEDAC.

11 juin	<ol style="list-style-type: none"> 9. Finances – Exercice 2019 – Budget supplémentaire. 10. CITEO - Emballages ménagers - Contrat d'objectifs – Plan d'actions visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique pour percevoir le soutien de transition. 11. CITEO – Emballages ménagers – Appel à candidature « Extension des consignes de tri » - Candidature du SYVEDAC. 12. Convention entre Caen la mer et le SYVEDAC pour le prêt, aux organisateurs d'évènements, de matériels de tri des emballages et papiers ménagers recyclables. 13. Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles – Délégation de Service Public – Rapport annuel SIRAC – Année 2018 – Communication. 14. Rapport annuel 2018 du SYVEDAC sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Communication. 15. Ressources Humaines – Groupement de commandes entre CAEN LA MER, la Ville de CAEN et son CCAS et le SYVEDAC pour la mise en place d'une convention de participation avec une mutuelle, une union, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance. 16. Ressources Humaines – Groupement de commandes entre CAEN LA MER, la Ville de CAEN et son CCAS et le SYVEDAC pour les prestations de service de médecine professionnelle. 17. Ressources Humaines – Mise en place d'une indemnité kilométrique forfaitaire vélo pour les agents du SYVEDAC. 18. Système informatisé de gestion financière – Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville de CAEN, CAEN LA MER, le CCAS et le SYVEDAC.
24 septembre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2019. 2. Décision n° 2019/05 – Contrat entre le SYVEDAC et la société PHENIX pour la réduction du gaspillage alimentaire dans les commerces alimentaires. 3. Contrôle fiscal 2016/2017 – Rappels de TVA – Note d'information. 4. Ressources Humaines – Fourniture de titres restaurant. 5. Ressources Humaines – Remboursement des frais de déplacement des agents et des personnels apportant leur concours au SYVEDAC dans le cadre de leurs missions et les besoins du service. 6. Ressources Humaines – Prévoyance. 7. Ressources Humaines – Conciergerie. 8. Ressources Humaines – Service civique - Autorisation d'un partenariat avec la Région – Opération "Léopards du tri". 9. Adhésion du SYVEDAC à la Société Publique Locale NORMANTRI – Nomination des représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale. 10.
15 octobre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décision n°2019/06 – Contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne. 2. Décision n°2019/07 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des fouilles préalables aux travaux d'aménagement des serres.

15 octobre	<ol style="list-style-type: none"> 3. Rapport annuel en matière de développement durable - Année 2019. 4. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un centre de tri interdépartemental des collectes sélectives d'emballages recyclables – Lancement de la consultation d'appel d'offres et autorisation de signature. 5. Fouilles archéologiques préalables aux travaux d'aménagement des serres maraichères sur Lazzaro 4 - Lancement de la consultation d'appel d'offres et autorisation de signature. 6. Promesse de bail entre le SYVEDAC et le serriste ABC14 en charge de la gestion de la production maraichère – Autorisation de signature. 7. Finances - Exercice 2019 - Décision modificative n° 1. 8. Finances - Exercice 2020 – Débat d'Orientations Budgétaires.
10 décembre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 24 septembre et du 15 octobre 2019. 2. Finances - Exercice 2020 – Budget Primitif et détermination des contributions des groupements membres. 3. Gestion Financière ASTRE GF - Adhésion du SYVEDAC à la convention de groupement de commandes Caen la mer et validation de son avenant n°1 - Participation du SYVEDAC au marché ASTRE GF. 4. Composition du Syndicat - Adhésion de la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie au SYVEDAC au 1er janvier 2021. 5. Convention d'accès à la centrale d'achats de Manche Numérique. 6. Accord de médiation avec GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT pour la résiliation, au 31 mars 2020, du marché « Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés ». 7. Protocole d'accord tripartite entre SIRAC, ABC14 et le SYVEDAC pour la fourniture de chaleur aux serres. 8. Contrat avec la papeterie NORSKE SKOG Golbey pour recyclage des journaux, magazines et prospectus provenant des collectes sélectives des ménages. 9. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Normandie – Compléments - Consultation administrative – Avis de l'assemblée délibérante du SYVEDAC. 10. Convention de partenariat avec le Lycée Pierre Simon de Laplace de Caen. 11. Convention de partenariat avec l'Institut-Médico-Educatif (IME) André Bodereau de Fleury-sur-Orne pour des opérations de sensibilisation au tri et au recyclage des emballages. 12. Convention de partenariat avec la Régie de Quartier du Chemin Vert pour le prêt de kits de couches lavables aux particuliers et l'animation d'ateliers de promotion de la pratique. 13. Point d'avancement sur la création de la SPL NORMANTRI. 14. Procédure contentieuse SCEA OUDART contre SYVEDAC – Rejet de la requête de la SCEA.

N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	N° DECISION	TITULAIRE	MONTANTEN € HT
1. TRAITEMENT				
19SYD001	Convention de coopération pour le broyage et le compostage des déchets verts issus des collectes en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC		SMICTOM DE LA BRUYERE	137 500,00/an
19SYVT7	Reprise au 01/01/19 du marché de transport des recyclables, encombrants et déchets verts du Quai de Transfert de PERIERS-EN-AUGE.		COVED	16 494,00 (durée 3 mois)
19D005	Convention de gestion pour le Quai de Transfert de PERIERS-EN-AUGE.	--	CdC NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	46 000,00/an (estimation)
19R0001	Reprise et valorisation des matériaux issus de la collecte sélective des emballages ménagers sur le territoire du SYVEDAC – Lot 3 : PAPIER CARTON NON-COMPLEXE.	2019/01	REVIPAC	350 000,00 (recette globale estimée)
19R0002	Reprise et valorisation des matériaux issus de la collecte sélective des emballages ménagers sur le territoire du SYVEDAC – Lot 5 : GROS DE MAGASIN.	2019/01	PAPREC	55 000,00 (recette globale estimée)
19D001	Transport des déchets ménagers du SYVEDAC.	2019/03	MAUFFREY GHESTEM NORMANDIE	110 000,00
19D0011	Reprise et valorisation des matériaux issus de la collecte sélective des emballages ménagers sur le territoire du SYVEDAC – Lot 4 : JOURNAUX REVUES ET MAGAZINES.		NORSKE SKOG GOLBEY	
2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS - COMMUNICATION				
2019 18D013	Définition d'un plan de communication pour le PLPDMA 2017/2022.	2018/12	CREATEUR D'IMAGE	8 550,00
	Contrat de collaboration pour la réalisation d'un programme de recherche « Comment tester l'efficacité et optimiser le dispositif CLIINK ? ».		BIOMASSE NORMANDIE & UNIVERSITE DE CAEN	10 220,00 13 530,00

19D002	Contrat de collaboration pour la réalisation d'un programme de recherche « Motiver le comportement de tri du verre auprès du collectif à faible impact de tri ».		BIOMASSE NORMANDIE & UNIVERSITE DE CAEN	3 650,00 14 280,00
19D004	Convention de partenariat pour la réduction du gaspillage alimentaire dans les EHPAD (20).		CREPAN	14 391,40
19D006	Convention – Collecte séparative des Biodéchets – Expérimentation CU CAEN LA MER / SYVEDAC / VILLE DE CAEN / VILLE D'HSC / TOUT EN VELO / CPIE / CIVILAB EXPERIMENTATION		CPIE CPIE CIVILAB	13 200,00 5 500,00 19 253,00
2019D007	Contrat pour la réduction du gaspillage alimentaire dans les commerces alimentaires.	2019/05	PHENIX	24 000,00
2019D008	Convention de partenariat pour la mise en place et la sensibilisation d'une démarche de tri optimal des déchets au sein des établissements de l'IME.		IME ANDRE BODEREAU	
2019D009	Convention de partenariat pour le prêt de kits de couches lavables aux particuliers et l'animation d'ateliers de promotion de la pratique.		REGIE QUARTIER DU CHEMIN VERT	3 000,00
2019D0011	Convention de partenariat – Participation des sections ST2DA, Design d'espace et Atelier bois à un événement visant à sensibiliser le public à la réduction des déchets et au recyclage du plastique.		LYCEE SIMON PIERRE LAPLACE	2 000,00
2019R0003	Convention de financement 18NOC0123-Soutien de l'ADEME pour l'expérimentation de la collecte séparative et valorisation de bio déchets des ménages et assimilés sur le territoire de CAEN LA MER.		ADEME	21 377,00
3. ADMINISTRATION GENERALE				
2019 18D014	Assurance des risques statutaires du personnel		GROUPAMA CENTRE MANCHE	63 030,00 (durée 6ans)

	Location de deux véhicules électriques à usage professionnel pour deux mois	2019/02	RENAULT RETAIL GROUP CAEN	1 784,00
19D002	Mission d'assistance juridique et financière pour la création d'une Société Publique Locale pour le tri des déchets recyclables ménagers et assimilés sur la Normandie Occidentale	2019/04	Groupement BRG AVOCATS / TRIDENT SERVICE	33 687,50
19D003	Convention d'objectifs.		CLAS_CU CAEN LA MER	4 000,00 (estim./an)
19D007	Convention de gestion et de mise à disposition de moyens		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN LA MER	395 335,00 (estimation /durée 5ans)
18D014	Assurance des risques statutaires du personnel		GROUPAMA CENTRE MANCHE	63 030,00 (durée 6ans)
	Mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation des fouilles préalables aux travaux d'aménagement des serres	2019/07	INSTITUT DU TEMPS GERE (ITG)	34 340,00
	Nomination du Commissaire Aux Comptes pour la SPL NORMANTRI	2019/08	ALTONEO AUDIT	13 025,004 34 (durée 6 ans)

ANNEXE 4 - Tableau des quantités annuelles de déchets traités par le Syvedac

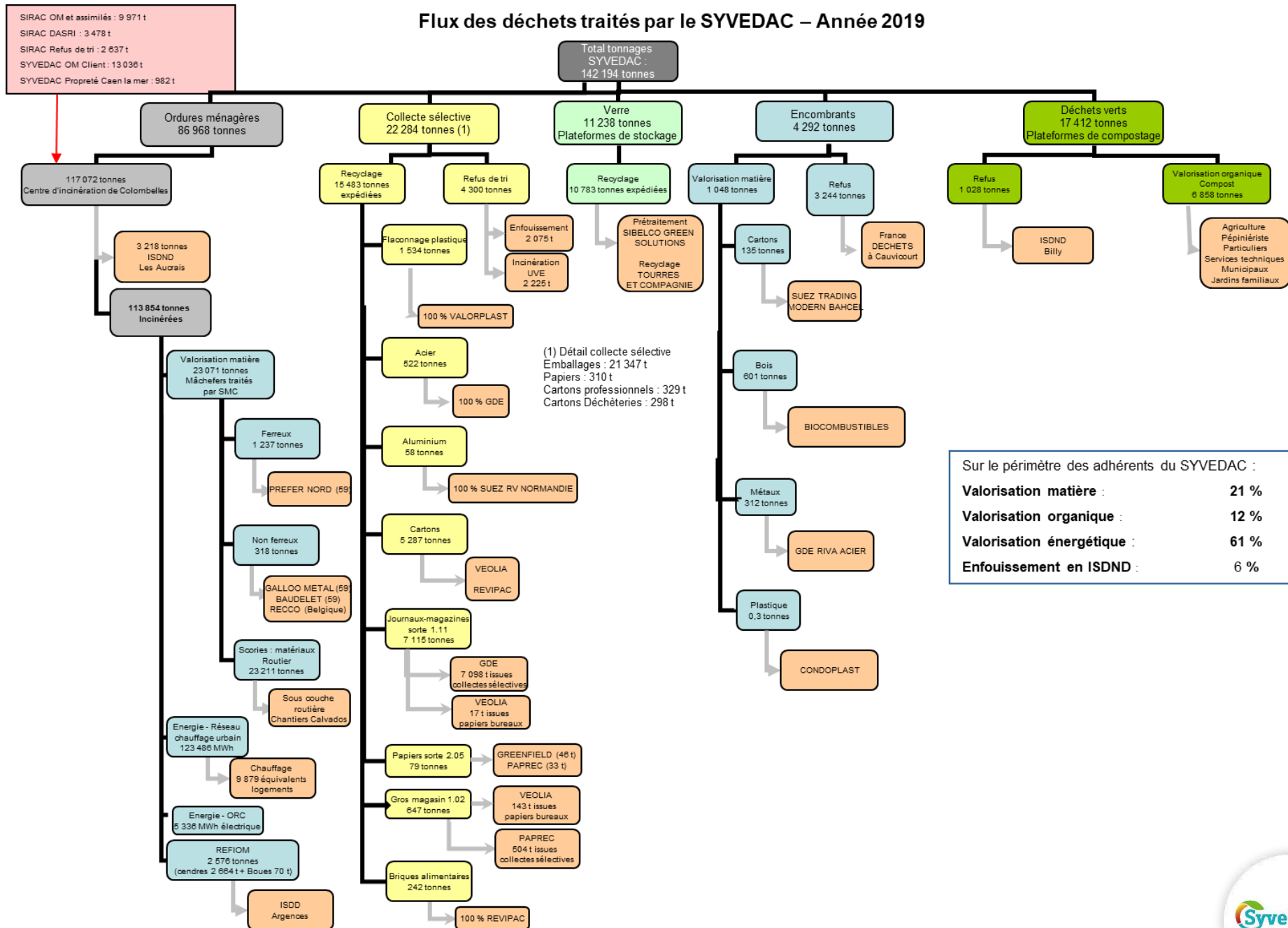
Quantités de déchets traités **en kg / habitant** (population totale INSEE en vigueur au 1er janvier de l'année concernée)

	Caen la Mer (35 communes)	Normandie Cabourg Pays d'Auge (33 communes)	Cœur de Nacre (2019 : Courseulles et Revières)	Vallées de l'Orne et de l'Odon (19 communes)	SMICTOM de la Bruyère (4 communes)	Total SYVEDAC
Ordures ménagères	259,4	395,7	286,1	132,8	145,7	264,64
<i>chiffres 2018</i>	263,2	401,0	226,3	137,5	Non adhérent	267,10
<i>évolution %</i>	-1,4	-1,3	26,4	-3,4	NS	-0,92
Collecte sélective Verre	30,4	54,8	53,8	41,4		34,20
<i>chiffres 2018</i>	29,3	51,0	49,2	37,2		33,09
<i>évolution %</i>	3,8	7,4	9,2	11,3		3,35
Collecte sélective emballages	64,6	64,8	83,0	58,9	35,9	64,96
<i>chiffres 2018</i>	65,6	62,7	81,0	61,3	Non adhérent	66,09
<i>évolution %</i>	-1,6	3,3	2,5	-3,9	NS	-1,71
Encombrants	15,0	15,0	4,6	0,4		13,06
<i>chiffres 2018</i>	14,9	17,4	4,8	0,0		13,70
<i>évolution %</i>	0,6	-13,8	-5,3	NS		-4,67
Déchets verts	60,3	47,1	41,3			57,42
<i>chiffres 2018</i>	62,0	58,8	48,8			60,81
<i>évolution %</i>	-2,8	-19,9	-15,3			-5,57
TOTAL déchets transitant par le SYVEDAC (en kg/habitant)	432,1	577,8	477,4	239,8	181,6	434,28
<i>chiffres 2018</i>	437,2	588,0	414,0	240,8	Non adhérent	440,78
<i>évolution %</i>	-1,2	-1,7	15,3	-0,4	NS	-1,47

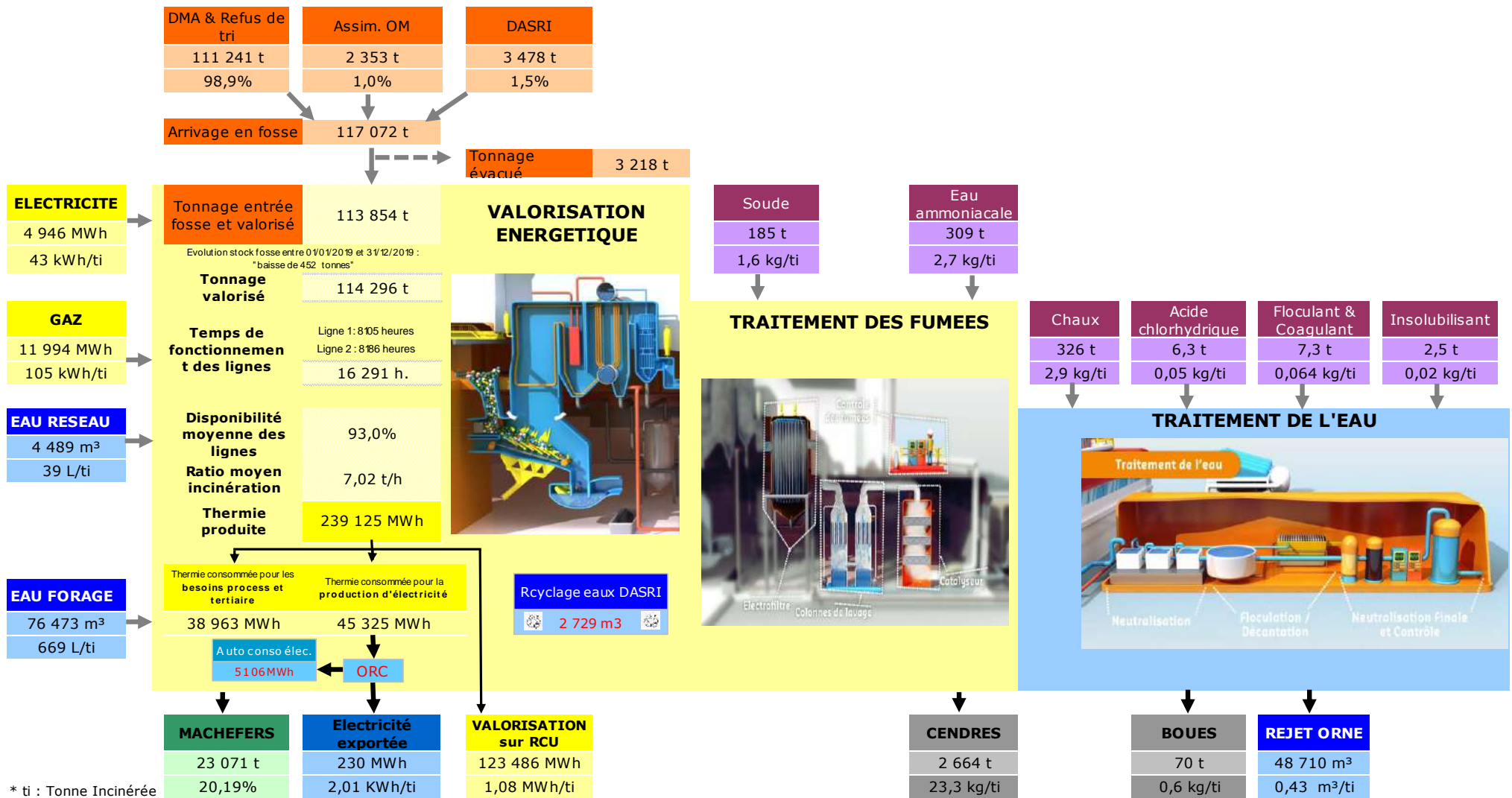
Quantités annuelles de déchets traités en tonnes en 2019

DECHETS	GROUPEMENTS						AUTRES TONNAGES			TOTAL
	Caen la mer	Normandie Cabourg Pays d'Auge	Cœur de Nacre (2019 : Couesmes et Reviers)	Vallées de l'Orne et de l'Odon (9 communes)	SMICTOM de la Bruyère (4 communes VOO)	TOTAL	Refus de tri (de août 2010 à mars 2018)	SIRTOM Flers/Condé (depuis 01/01/2010)	Caen la mer Propreté (depuis 01/01/2019)	
Ordures ménagères	64 385	12 111	6 992	2 238	1 243	86 968	0	13 036	982	100 986
<i>chiffres 2018</i>	65 198	12 142	4 454	2 275	Non adhérent	84 070	1 476	13 904	0	99 450
<i>évolution %</i>	-1,2	-0,3	57,0	-1,6	NS	3,4	-100,0	-6,2	NS	1,54
Collecte sélective Verre	7 550	1 676	1 314	698		11 238				11 238
<i>chiffres 2018</i>	7 263	1 556	973	623		10 414				10 414
<i>évolution %</i>	4,0	7,7	35,1	12,1		7,9				8
Collecte sélective emballages	16 037	1 983	2 028	993	306	21 347				21 347
<i>chiffres 2018</i>	16 261	1 914	1 600	1 026	Non adhérent	20 801				20 801
<i>évolution %</i>	-1,4	3,6	26,8	-3,3	NS	2,6				3
Cartons déchèteries			201,0	97,0		298				298
<i>chiffres 2018</i>			80,7	98,8		179				179
<i>évolution %</i>			149,2	-1,8		66,1				66
Cartons des professionnels	329,0					329				329
<i>chiffres 2018</i>	273					273				273
<i>évolution %</i>	20,3					20,3				20
Papiers des administrations	275	16	11	7		310				310
<i>chiffres 2018</i>	260	12	12	7		291				291
<i>évolution %</i>	6,0	35,8	-6,5	0,5		6,5				7
Encombrants	3 715	458	112	7		4 292				4 292
<i>chiffres 2018</i>	3 687	530	95	0		4 313				4 313
<i>évolution %</i>	0,8	-13,6	17,2	NS		-0,5				-0,5
Déchets verts	14 960	1 442	1 010			17 412				17 412
<i>chiffres 2018</i>	15 361	1 796	964			18 121				18 121
<i>évolution %</i>	-2,6	-19,7	4,8			-3,9				-3,9
TOTAL déchets transitant par le SYVEDAC (en tonnes)	107 251	17 686	11 668	4 040	1 549	142 194	0	13 036	982	156 212
<i>chiffres 2018</i>	108 304	17 950	8 179	4 030	Non adhérent	138 463	1 476	13 904	0	153 843
<i>évolution %</i>	-1,0	-1,5	42,7	0,3	/	2,7	-100	-6,2	NS	1,5

ANNEXE 5 - Flux de déchets traités par le Syvedac



ANNEXE 6 - Diagramme de la synthèse des flux sur l'Unité de Valorisation Energétique



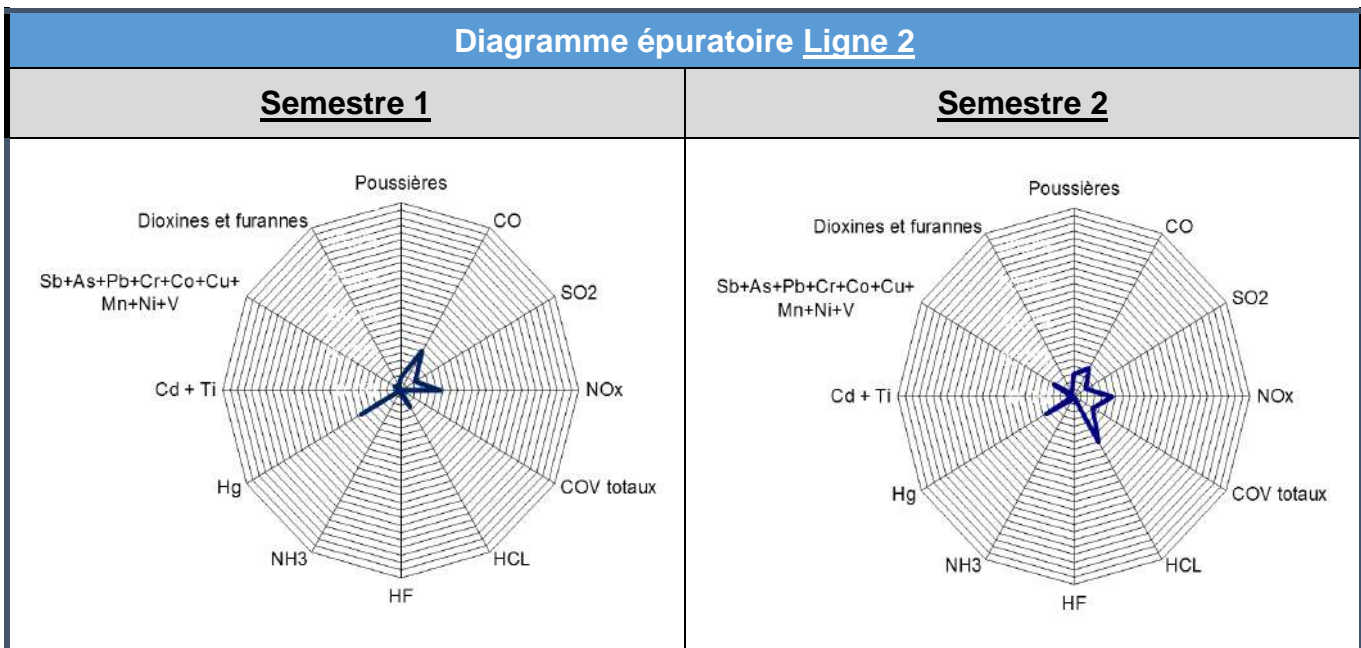
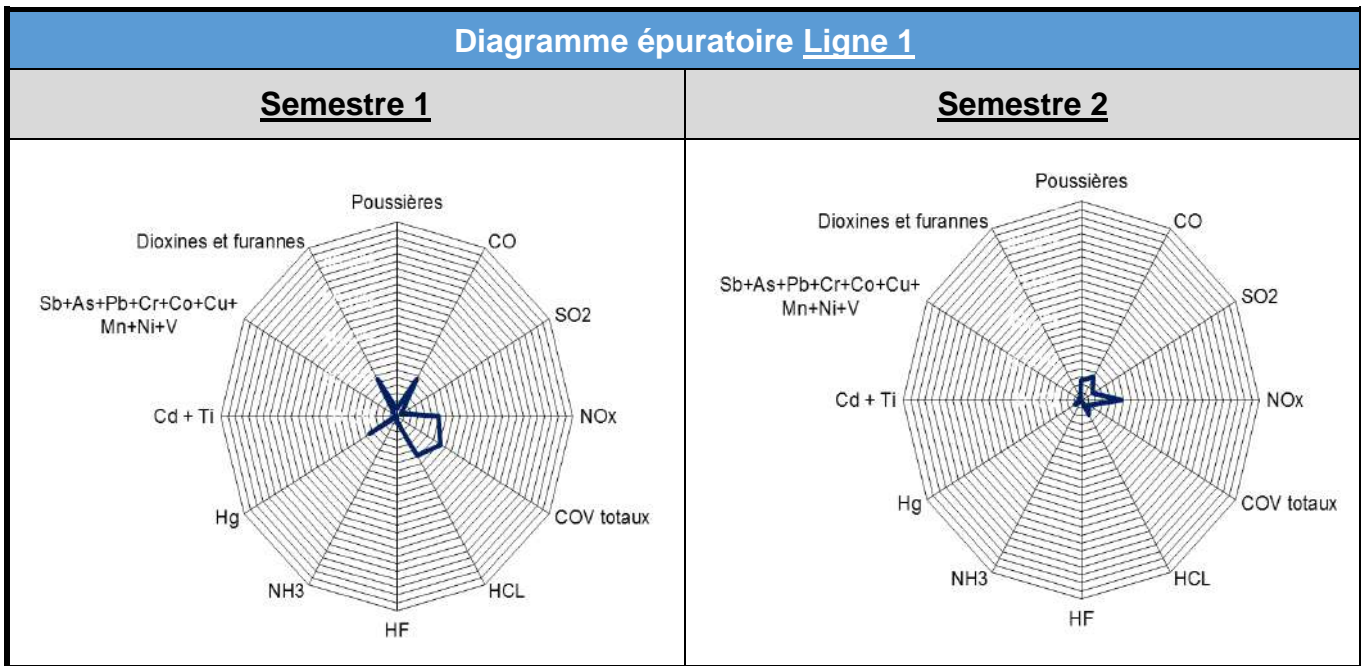
Mise en œuvre du SCORGRAVE® : Cartographie des chantiers 2019



<p>1 - AUTHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Lotissement Le Saint Louet 	<p>7 - FONTAINE HENRY</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction de voirie Lotissement « Le Parc Fontenois » 	<p>13 - IFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux de voirie Rue Marivaux Travaux de voirie dans le cadre du marché de la commune d'ifs 	<p>19 - TROUVILLE SUR MER</p> <ul style="list-style-type: none"> Agrandissement du parking de l'école Marie Joseph
<p>2 - BRETTEVILLE SUR ODON</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction de voirie pour la ZAC de la Masière 	<p>8 - BOURGUEBUS</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction d'une plate-forme logistique DML BAVIO 	<p>14 - RANVILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de voirie dans le poste RTE 	<p>20 - OUISTREHAM</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de voirie sur la zone portuaire CCI
<p>3 - BREVILLE LES MONTS</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'une piste cyclable 	<p>9 - HEROUVILLE SAINT CLAIR</p> <ul style="list-style-type: none"> Extension des Laboratoires GILBERT Construction d'un magasin BIOCOOP 	<p>15 - COURTONNE LE MEURDRAC</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux de VRD à la plate forme SCA NORMANDE 	<p>21 - BAYEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux de VRD
<p>4 - CAEN</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un parking au collège Marcel Pagnol Extension de parking du siège de la caisse d'Epargne Travaux de voirie Rue Basse, avenue de Tourville Reprise de la cours du Collège HASTINGS de Caen 	<p>10 - BLAINVILLE SUR ORNE</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction d'un hangar de stockage pour le poste d'enrôlé d'Eurovia MVO : Création d'une plateforme de stockage de bennes 	<p>16 - GIBERVILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de voirie au garage TODD 	<p>22 - ST PIERRE DU JONQUET</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de Voirie Lotissement
<p>5 - ANGUERNY</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction des voiries du Lotissement « Les deux Villages » 	<p>11 - FEUGUEROLLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de voirie autour du dépôt de l'entreprise Sam & Co TP 	<p>17 - CAEN / ROTS / CARPIQUET / BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de bande d'arrêt d'urgence sur la RN13 	<p>23 - CORMELLES LE ROYAL</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux de VRD
<p>6 - ST AUBIN D'ARQUENAY</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction de voiries du Lotissement « Les portes de la Mer » Création de voirie dans le cadre de la construction d'un lotissement 	<p>12 - FLEURY SUR ORNE</p> <ul style="list-style-type: none"> Extension de parking Résidence INOLYA Construction d'une plate-forme de stockage au magasin Point P Construction de voirie Rue Antoine Tchekhov 	<p>18 - COLOMBELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Construction de voiries du lotissement « Les jardins de Colombelles » Agrandissement d'une plate forme de stockage du magasin BRICOMAN Création de pistes cyclables dans la zone du Normandial 	<p>24 - LISIEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux de VRD sur le site de l'ancien tribunal de Lisieux



ANNEXE 8 – Traitement des fumées (rejets atmosphériques)
Mesures semestrielles : Diagrammes épuratoires des lignes 1 et 2



ANNEXE 9 – Implantation des points de prélèvement par AIRNORMAND



Sites	Adresse
Site 1	Groupe scolaire Henry Sellier, 14460 Colombelles
Site 3b	Dans l'enceinte de la SIRAC, Rue Francis de Pressensé, 14460 Colombelles
Site 4	rue des Hauts Fourneaux, 14840 Cuverville
Site 5	Jardin d'un particulier, à St Honorine la Chardonnette, 14850 Hérouvillette
Site 6	Terrain des services techniques (mairie), rue des Airbornes, 14860 Ranville

ANNEXE 10 – Sans être exhaustive, la liste ci-dessous présente les principaux travaux réalisés en 2019 sur l'installation lors des phases d'arrêts techniques

Sans être exhaustif, la liste ci-dessous présente les principaux travaux réalisés en 2018 sur l'installation lors des phases d'arrêts techniques.

- Travaux de réfractaires :
 - Réfection des réfractaires de la voûte avant sur la ligne 1 et voûtes arrières sur chaque ligne.
 - Réfection des joints entre les briques sur chaque ligne.
 - Remise en place de tuiles sur les parois du 1er parcours.
 - Réfection de réfractaires sur les parois tubées et sur les rives sur chaque ligne.
 - Mise en béton de la trémie d'enfournement des déchets sur la ligne 2.
 - Réfection de la trémie de chaudière de la ligne 2.
- Maintenance de la table d'alimentation du four en déchets (ligne 2).
- Nettoyage et remplacement des barreaux de grilles sur chaque ligne, remplacement des plaques de rives, de plats d'usure et de châssis de gradin.
- Graissage et préventif hydraulique (remplacement flexibles).
- Renouvellement de vérins de grille.
- Remplacement des casques défectueux dans les fours.
- Remplacement de vérins et pièces d'usure sur les extracteurs mâchefers.
- Remplacement des chaînes de convoyeurs des cendres.
- Nettoyage des fours et la chaudière par sablage ou soufflage – Pompage des cendres et résidus de sablage.
- Remplacement de tubes chaudière en partie haute de la ligne 2 au préalable de la décennale chaudière effectuée au printemps
- Pose d'un revêtement de protection sur les tubes chaudière (métallisation).
- Expertise de chaudière – mesure d'épaisseur.
- Travaux de remplacement de calorifuge chaudière.
- Décennale de la chaudière 2 en avril.
- Maintenance des ramoneurs à air de la chaudière.
- Maintenance des systèmes de ramonage par explosion des chaudières.
- Remplacement de moteurs et garnitures mécaniques sur les pompes chaudières et lignage des moteurs.
- Remplacement d'un transformateur électrique en toiture d'électrofiltre sur la ligne 2.
- Contrôle et remplacement de tubes dans l'échangeur téflon sur chaque ligne.
- Nettoyage des cassettes catalyseur.
- Ouverture et nettoyage des laveurs de fumées.
- Changement des roulements sur les ventilateurs de tirage principaux ainsi que sur les ventilateurs « ammoniac ».
- Changement de moteurs de ventilateurs.
- Entretien préventif sur les brûleurs.
- Maintenance sur vérins de manipulation des bacs DASRI.
- Mise en place d'un nouveau système électronique de conduite des ponts roulants OM.
- Analyses vibratoires sur les moteurs principaux.
- Remplacement de pompes et de réducteur au niveau du traitement des eaux de lavage des fumées.
- Remise en état de vannes dans le cadre du programme de maintenance préventive.
- Maintenance de la défense incendie par canon alimenté par un groupe moto-pompe diesel autonome.
- Mise en place de variateurs sur les ventilateurs des aéroréfrigérants.
- Remplacement de la bâche permettant l'étanchéité du bassin d'eau pluvial.
- Refonte des accès piétons du site avec mise en place de barrières.
- Pose d'enrobés et création de plate-forme en matériaux bi-couche.
- Pose d'une barrière d'accès entre les ponts bascules pour limiter les entrées sur le site.
- Remplacement des adoucisseurs d'eau permettant la production d'une eau de chaudière de qualité.
- Renouvellement des tuyauteries plastiques du traitement des eaux.
- Revamping de la supervision et remplacement du réseau informatique du traitement des fumées (réseau datant de 2005 devenu obsolète).
- Remplacement de la climatisation du TGBT A du traitement des fumées.
- Maintenance des ponts et renouvellement des griffes et de l'hydraulique.
- Remplacement des galets de chaîne au DASRI et du dispositif automatique de l'huilage de la chaîne.
- Modification du poste de commande et ajout d'équipements de sécurité au niveau de l'atelier DASRI.
- Maintenance de la turbine ORC et de sa génératrice par les constructeurs.

	EXERCICE	
	2019	2018
PRODUITS DE GESTION (CHIFFRE D'AFFAIRES)	8 907	8 613
Chiffre d'affaires hors taxes au titre des déchets facturés à la Collectivité	4 694	4 519
- Partie proportionnelle hors TGAP facturée sur la base des tonnages	4 391	4 220
- TGAP sur les tonnages apportés	303	299
Chiffre d'affaires hors taxes au titre des déchets apportés par des tiers	1 719	1 561
- Traitement des déchets ménagers yc TGAP	755	409
- Traitement des déchets des activités économiques yc TGAP	214	433
- Traitement des déchets des activités de soins yc TGAP	749	719
Chiffre d'affaires hors taxes au titre de la vente d'énergie	2 493	2 367
- Vente de chaleur à Semmeret	2 486	2 348
- Vente d'électricité	7	18
Chiffre d'affaires hors taxes divers ⁽¹⁾	1	166
CHARGES DE GESTION (COUTS D'EXPLOITATION)	- 8 616	- 9 584
Charges de personnel	- 1 894	- 1 977
- Salaires et traitement	- 1 224	- 1 230
- Charges sociales	- 586	- 586
- Frais divers de personnels (dont transports et déplacements)	- 84	- 161
Energie, consommables et analyses	- 1 171	- 1 099
- Achat énergie (Electricité)	- 349	- 390
- Achat énergie (Gaz)	- 504	- 360
- Achat énergie (autres)	- 4	- 6
- achat eau	- 1	- 8
- achats produits de traitement et réactifs	- 168	- 194
- Analyses et frais de contrôles	- 145	- 140
Coûts de traitements externes	- 1 361	- 1 208
- Coûts de traitement des tonnes brutes évacuées	- 183	- 99
- Coûts de traitement des rifiom et cendres	- 610	- 546
- Coûts de traitement des mâchefers	- 567	- 562
Redevances de garanties reversées à la Collectivité	- 914	- 936
- Acomptes imputés sur les factures mensuelles adressées à la Collectivité	- 836	- 902
- Provision de la régularisation de l'année sur la base du réel	- 78	- 34
Reversement interressement sur la vente de chaleur à la Collectivité	- 156	- 87
- Provision de la régularisation de l'année sur la base du réel	- 156	- 87
Impôts, taxes et versements assimilés (dont TGAP payée)	- 884	- 834
Coût des polices d'assurances	- 305	- 291
Autres coûts directs	- 658	- 695
Frais de domiciliations et fonctions supports facturés par le Groupe Suez	- 649	- 649
RESULTAT D'EXPLOITATION	292	- 971
Charges et produits financiers comptabilisés dans les comptes sociaux	- 67	- 83
Charges et produits financiers <u>calculés</u> (rémunération solde du fonds de GER)	- 15	- 10
RESULTAT FINANCIER	- 81	- 93
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés au résultat de l'entreprise	-	- 21
Impôts sur les sociétés	60	2
- Charge d'impôts sur les sociétés comptabilisée dans les comptes sociaux	-	90
- Charge d'impôts sur les sociétés liées aux retraitements des <u>charges calculées</u>	60	- 88
RESULTAT NET	270	- 1 082



Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination
des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél : 02 31 28 40 03
contact@syvedac.org